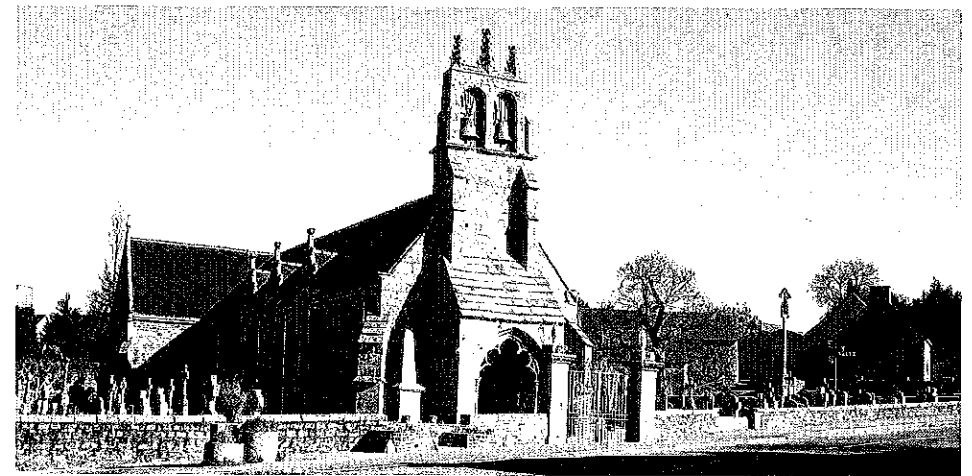


KERFOT

De la paroisse à la commune,

l'histoire d'une bourgade en Goëlo.



Kerfot-Yvias

Commune jumelée avec CERS dans l'Hérault

S.E.H.A.G.

SOMMAIRE

Chapitre 1 : La Paroisse de Kerfot.....	page 9
Chapitre 2 : La Commune de Kerfot.....	page 24
Chapitre 3 : Kerfot, l'Ecole et ses instituteurs	page 40
Chapitre 4 : Kerfot pendant les deux guerres mondiales	page 51
Chapitre 5 : Kerfot, vie économique et sociale.....	page 60

Avant-propos.

"Quand on aime la vie, on aime le passé parce que c'est le présent tel qu'il a survécu dans la mémoire humaine. Ce qui ne veut pas dire que le passé soit un âge d'or: tout comme le présent il est à la fois atroce, superbe ou brutal ou seulement quelconque..."

Marguerite Yourcenar.

L'histoire, qu'elle soit grande ou petite, c'est avant tout la rencontre des êtres et des choses, des hommes et des événements qu'ils engendrent ou subissent.

Ecrire l'histoire de Kerfot fut aussi l'occasion de rencontres.

Tout d'abord avec l'auteur, l'abbé Le Carrères, enfant du pays, attaché à cette terre et qui a voulu lui rendre, à sa manière, le bonheur qu'elle lui avait apporté dans sa prime jeunesse.

C'est aussi la rencontre avec le premier magistrat de la ville, Jean Claude Vitel, qui dans la lignée de ceux qui se sont âprement battus pour la création de cette commune indépendante, se bat aujourd'hui avec succès pour maintenir cette indépendance, enrichir et développer son territoire afin de lui donner cette attractivité indispensable à son expansion économique et sociale.

Que tous ceux qui ont contribué à construire cette modeste monographie soient vivement remerciés.

Henry Volf

L'histoire de Kerfot est très riche.

Deux lieux ont profondément marqués les origines de cette histoire: le château de Correc aujourd'hui disparu, et l'église. Au Moyen-Âge, Alain d'Avaugour, comte de Goëlo et seigneur du château de Correc fit appel aux moines Prémontrés et les installa à l'abbaye de Beauport (1202). Durant cette période, ces mêmes moines bâtirent l'église, sanctuaire marial.

Ces deux lieux, le château et l'église, ont donné jusqu'à la Révolution Française, à cette modeste bourgade son importance politique, religieuse et économique.

Après 1802, les habitants de Kerfot ne reconnurent pas le Concordat de Napoléon Ier qui les rattachait à la paroisse d'Yvias. Pendant cinquante ans, ils luttèrent vigoureusement pour se faire reconnaître comme paroisse en 1849 puis 10 années plus tard pour devenir une commune indépendante en 1860.



L'auteur en s'appuyant sur la nombreuse documentation retrouvée spécialement dans les archives départementales des Côtes-d'Armor, a pu retracer cette histoire depuis les origines jusqu'aux plus récents événements du maquis de Kerfot et de la libération de la ville de Paimpol en 1944.

Que les habitants de Kerfot et spécialement les jeunes trouvent dans cette histoire millénaire la source d'un véritable attachement à ces lieux où nos ancêtres, jour après jour, ont construit quelques réalités de l'histoire du Goëlo.

Yves Le Carrères est né au bourg de Kerfot le 10 juillet 1928. Il fit ses études primaires aux deux écoles publiques de Kerfot, puis ses études secondaires à l'Institution Notre-Dame de Guingamp. Après son service militaire accompli au 4^{ème} Spahis marocains à Fès (Maroc), il s'engagea en 1949 comme religieux salésien de Saint Jean Bosco. Il fit ses études théologiques à Lyon et fut ordonné prêtre à Paris en 1960. Il prépara une licence ès lettres (histoire et géographie) et fut professeur puis directeur de l'ESTIC, lycée polyvalent de Saint-Dizier (Haute-Marne) avec 1300 élèves.

En 1981, il est nommé responsable provincial de la Province de Paris et de cinq pays d'Afrique (300 religieux salésiens). De 1992 à 2008 il est Président fondateur de l'Association "*S.O.S. Haïti*" pour soutenir l'enseignement professionnel en Haïti.

Aujourd'hui, il vit en retraite près du Lycée Agricole et Horticole de Pouillé aux Ponts-de-Cé (Maine et Loire).



Plan de Kerfot

Chapitre 1

La Paroisse de Kerfot

Des origines à nos jours

Une des traces les plus anciennes d'une croyance religieuse dans le pays du Goëlo nous est donnée par la présence sur la commune d'Yvias, à Tossen-ar-Run (*La Petite Tournée*) d'un tombeau sous une butte de terre (appelée tumulus)¹. Ce tombeau qui peut remonter à quatre ou cinq mille ans manifeste l'espérance en un au-delà de la mort. La religion des Celtes, dans le millénaire avant Jésus Christ, sous l'influence des druides, était elle-même fortement marquée par cette croyance dans un au-delà. A l'époque gallo-romaine, soit dans les quatre premiers siècles de notre ère, on constate une cohabitation entre les divinités gauloises et les dieux romains.

C'est dans ce contexte que le christianisme s'implanta dans la région. Les premiers vestiges de cette implantation se trouvent sur les îlots de Maudez et de Lavrec, à proximité de Bréhat. Les soubassements d'un monastère construit, sur l'îlot de Lavrec, par un moine venu probablement du pays de Galles, du nom de Budoc (Saint Budoc), témoignent de la présence, dans la région, du christianisme vers 450 après J.C. Il est fort probable que de ce monastère de Lavrec est partie la première évangélisation du pays du Goëlo². C'est de ce site également que Saint Guénolé s'en alla fonder le monastère de Landévenec, à la pointe du Finistère.

Les invasions normandes au X^{ème} siècle portèrent un sérieux coup à la présence chrétienne dans la région. Mais peu à peu, une renaissance se produisit, grâce encore à l'implantation d'une communauté religieuse, cette fois à Beauport, où les moines Prémontrés s'installent au début du XIII^{ème} siècle. Alain d'Avaugour, comte de Goëlo, Seigneur du château de Correc, leur avait remis, en 1202, par donation, les terres de Beauport sur lesquelles ils construisirent leur abbaye, dans les années suivantes.

L'ordre de Prémontré avaient été fondé, en 1120, dans l'Aisne par St. Norbert. Il voulait associer la vie contemplative (vie de prière et d'étude) à la vie apostolique. Les Prémontrés avaient une particulière dévotion envers la Vierge Marie. A partir de l'abbaye mère qu'était Beauport, des moines étaient nommés curés prieurs dans diverses paroisses environnantes. Des retours périodiques à l'abbaye mère leur étaient

(1) Cf. *Les Carnets du Goëlo*, n° 2, p. 4.

(2) Sur l'histoire de ces premiers siècles, Cf *Les Côtes d'Armor, de la préhistoire à nos jours*. Edition Bourdessoules, St. Jean d'Angely, 1987. Cf également *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne, art, Bretagne (mineure)*

imposés. Dans le pays de Goëlo, 13 paroisses dont celle d'Yvias et 2 trêves (annexes) leur étaient confiées, avant la Révolution Française³. Kerfot faisait partie de la paroisse d'Yvias, sans doute depuis la création des paroisses. A l'origine simple village, il fut considéré comme une trêve⁴ d'Yvias. Les Prémontrés, en raison de leur grande dévotion mariale, y firent construire un sanctuaire dédié à la Vierge Marie, en instaurant un pèlerinage annuel.

En 1387, un document officiel (appelé bulle) du Pape Clément VII reconnaissait ce sanctuaire en lui accordant certains privilèges (ou indulgences). Un autre document, signé F. Augustin, religieux de Beauport, rapporte que la chapelle fut consacrée par l'évêque de Saint-Brieuc, le dernier dimanche d'août 1433. Deux pardons, celui du 2 février, mais surtout celui du premier dimanche de mai, attiraient les pèlerins des communes environnantes, tout spécialement ceux d'Yvias. Le châtelain de Correc conservait un droit de regard sur la nomination du curé d'Yvias et du desservant de la chapellenie de Kerfot. On peut dire que, sous l'ancien Régime, la vie à Kerfot gravitait autour de deux pôles: la chapelle mariale et le château de Correc. Parmi les mieux connus des seigneurs du château, il faut signaler le célèbre intendant Fouquet. Le dernier seigneur de Correc, avant la Révolution, se nommait Louis Guillaume Vittu, sieur de Kersaint⁵, dont la famille était propriétaire du château depuis 1727.

Les documents dans les archives de Beauport sur la succursale de Kerfot sont très peu nombreux. S'il faut en croire une tradition orale qui est parvenue jusqu'à nos jours, des moines de Beauport, passaient avant la Révolution par la ruelle "Impasse du bourg".

A travers champs, ce très pittoresque sentier des moines les conduisait jusqu'au Navrail où ils auraient eu leur domicile dans ce qu'on appelait "une grange". Durant mon enfance, j'ai emprunté presque quotidiennement ce sentier, sans en soupçonner l'intérêt historique. Aujourd'hui la réalisation de la déviation de la route vers Paimpol et les récents aménagements sur la ferme de Kerogel ont pratiquement supprimé les traces de ce sentier des moines. Aucune confirmation de cette habitation au Navrail n'a pu être trouvée dans les archives de Beauport. Quelques noms de prieurs, curés de la paroisse d'Yvias et desservants de Kerfot apparaissent cependant dans les archives des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Un document du 17 juillet 1620, nous apprend que le noble et discret messire Antoine Auffray, sieur de Guilambert est chapelain de la chapellenie de Kerfot. Le 21 novembre 1681, le religieux prémontré Augustin Le Sère succède à Jan Jacob comme recteur d'Yvias. Le 30 octobre 1686, un décret de l'évêque de Saint-Brieuc lui ordonne d'assurer chaque semaine une messe en la chapelle de Kerfot, suite au décès d'Egide Le Chapelain (sans doute desservant de Kerfot).

(3) Pour l'histoire des Prémontrés à Beauport, cf. Bernard Ardura, *Abbayes, Prieurés et Monastères de l'Ordre Prémontré, en France, des origines à nos jours*. Dictionnaire historique et bibliographique, Nancy, 1993.

(4) On appelait trêve en Bretagne, une église succursale d'une autre paroisse ... "Le désir général des Trêves et succursales était d'être érigées en paroisses". M. Marton, *dictionnaire des institutions de la France, XVII - XVIIIème siècles*, Paris, 1984 - Art. Trêve.

(5) ADSB. Carton H48, document du 19 juin 1731.

Le 4 août 1703, Georges du Garzsporn succède à Jean Augustin Le Sère comme prieur d'Yvias. Le 23 mars 1711 François Le Dal reçoit cette charge qu'il laisse, le 4 juillet 1722, à Yves Le Solleur⁶.

De ces rares documents, il est difficile de tirer une conclusion bien assurée. Il est cependant probable (les réactions des paroissiens de Kerfot au XIX^{ème} siècle le confirmeront) que Kerfot sous l'Ancien Régime eut bien à demeure un moine de Beauport comme chapelain. En février 1790, un décret de l'Assemblée Nationale supprimait les religieux en France. Les moines de Beauport se dispersèrent. Pour les paroisses du Goëlo, dépendant de l'abbaye, ce fut la fin d'une époque qui avait duré six siècles.

Durant la période révolutionnaire (1789-1800), Kerfot fut desservi par un prêtre assermenté. Il s'agissait de Jean François Le Verger.⁷ "Le citoyen Jean François Le Verger, ministre d'un culte dans la chapelle de Kerfot, commune d'Yvias, a prêté serment de haine à la royauté et à l'anarchie, de fidélité et d'attachement à la République et à la constitution de l'An III"⁸ nous apprend le premier registre communal d'Yvias.

LA PAROISSE AU XIX^{ème} SIECLE.

Le concordat, signé à Paris le 16 juillet 1801, ouvrait une nouvelle période dans les relations entre l'Eglise et l'Etat en France. Les diocèses étaient remaniés; un nouvel épiscopat était mis en place. Le nombre des paroisses bénéficiant de curés ou de desservants était arrêté, les salaires assurés par l'Etat, en fonction de l'importance de la paroisse.

Dans cette réforme, Kerfot perdit son autonomie. Alors que le Concordat instituait la paix religieuse en France, à Kerfot, il fut à l'origine d'une fronde qui devait durer un demi-siècle. Les Kerfotains ne tardèrent pas à réagir à ces nouvelles dispositions qui supprimaient leur prêtre résident. A peine Mgr. Caffarelli, nouvel évêque concordataire de Saint-Brieuc était-il nommé (1802) qu'un groupe de paroissiens lui adressa la lettre suivante:

"K,faut⁹, Messidor an 10 [1802]

Les soussignés habitants de K,faut et des villages circonvoisins
A Monsieur Caffarelli, évêque du diocèse de Saint-Brieuc;

Monsieur l'Evêque,

Nous avons l'honneur de vous exposer notre sollicitude et notre ardent désir pour le maintien d'un prêtre desservant à l'église de K,faut, située sur le bord de la grand'

(6) Tous ces noms apparaissent dans le carton ADCA, Cote, H 68, sous dossier Q, nomination des recteurs d'Yvias par l'abbaye de Beauport.

(7) De Jean François Le Verger, les archives du diocèse de Saint Brieuc n'ont retenu que les dates de naissance, à Trévé en 1752, et de décès 1804.

(8) Extrait du premier registre des délibérations communales d'Yvias, p.130 au 15 Floréal an 7 (1799).

(9) C'était l'orthographe abrégée de Kerfot: K,= Ker; la 2^e syllabe s'écrivait à l'époque couramment "faut". L'orthographe de la lettre a été respectée. Le carton V 1427 ADCA contient l'ensemble des documents sur les revendications de kerfotains.

route de Saint-Brieuc à Paimpol. Elle fut autrefois paroissiale et est actuellement trêve d'Yvias, d'où elle est distante de trois quarts de lieue.

Vous sentirez aisément, Monsieur l'Evêque, la justice de notre demande et la nécessité, pour le bien de la religion et des fidèles de faire desservir l'église de K, faut qui, grande et commode, est au moins suivie habituellement par douze cents habitants du lieu¹⁰ et des environs. Il est connu que les chemins qui conduisent à l'église paroissiale d'Yvias sont absolument impraticables l'hiver; qu'il serait de toute impossibilité d'y transporter des cadavres; ce qui aussi ne s'est jamais fait, l'administration des sacrements et les inhumations ayant lieu à K, faut pour son arrondissement¹¹.

La privation d'un prêtre dans un quartier aussi peuplé pourrait occasionner un attentat à la religion, vu l'éloignement et la difficulté de se rendre dans les églises d'alentour.

Nous vous prions, Monsieur l'Evêque, de prendre ces motifs en considération et de nous accorder, s'il vous est possible, une demande si juste. Vous ajouterez à notre vénération pour vous, une parfaite reconnaissance.

Nous avons l'honneur d'être avec un profond respect, Monsieur l'Evêque, vos dévoués serviteurs."

Cette supplique adressée à l'évêque était signée par 28 Kerfotains parmi lesquels figuraient des noms de famille bien connus: Le Calvez, Reveillon, Le Roy, Bidegan, Le Masson, Richard, Allainguillaume, Guillou, Le Courtois, Kermarquer, Perrot.

L'évêque fit procéder à une enquête sur l'opportunité d'établir une succursale à Kerfot (16 Thermidor an 10 – 1802). Il nomma trois commissaires: Antoine Auffray, prêtre de Plouha, Nicol, juge de paix à Paimpol et un dénommé Lambert.

Ils donnèrent un avis favorable et présentèrent un projet de restructuration des paroisses, celle de Kérity serait supprimée et une partie de cette paroisse et de celle de Plouézec serait rattachée à Kerfot.

Il n'y eut pas de suite à cette enquête sans doute en raison de l'opposition de la paroisse d'Yvias et de son recteur, comme en témoigne une lettre de F. Brion, recteur d'Yvias, en date du 20 janvier 1817, adressée au Vicaire général du diocèse.¹²

"La messe du matin est à K, fot et au bourg tous les seconds dimanches. Cela ne plait guère aux habitants de K, fot qui voudraient [avoir] la messe tous les dimanches. Cela passera comme bien d'autres choses. Ils travaillent actuellement à s'ériger en paroisse, afin d'être indépendants, ils suppriment Kérity, prennent une partie de Plouézec et d'Yvias et s'arrondissent une paroisse à leur goût, sans demander d'autres avis. S'ils réussissent, cela rendra Yvias bien plus facile à desservir, supposé que K, fot ne soit pas une paroisse sans prêtre, comme bien d'autres. Le trésorier de la chapelle est un des chefs des meneurs de cette entreprise qui n'est pas la première; ils avaient essayé la même chose du temps de Mgr Caffarelli, mais en vain."

Le 10 mai 1817, les Kerfotains adressent, cette fois au Préfet de Saint-Brieuc, une pétition demandant l'établissement d'une paroisse à Kerfot.¹³ Cette demande était

(10) Chiffre sensiblement bien exagéré.

(11) Il s'agit de l'ensemble des villages faisant partie de Kerfot.

(12) ADSB (Archives diocésaines de St Brieuc) dossier Yvias

appuyée par un avis favorable de Roland de Roscoat, capitaine de la Garde royale, dans une lettre qu'il adressait au même Préfet, le 19 juin 1818.

Cette fois encore, aucune suite ne fut donnée à cette demande. Mais à Kerfot, on ne se décourage pas. Une troisième pétition est adressée au Préfet, le 24 décembre 1820. Dans cette pétition, on faisait remarquer au Préfet, "qu'autrefois Kerfaut était entièrement indépendant d'Yvias quant au culte et à l'administration [...] Le rétablissement d'une église paroissiale à Kerfaut aurait, nous en sommes persuadés, une influence extrême sur l'opinion religieuse du pays. Une dévotion particulière les attache au culte de cette chapelle."

C'est le Ministre de l'Intérieur qui répond à cette demande (8 août 1821). Il conseille d'ériger la trêve de Kerfot en chapelle de secours, mais ajoute-il, en cas de refus des Kerfotains, on ne peut pas s'opposer à leur demande!

Le maire de Paimpol, Nicol, intervient à son tour pour appuyer cette requête (lettre au Préfet du 26 septembre 1821). L'opposition la plus forte venait évidemment d'Yvias, du maire et de la municipalité (où Kerfot était peu représenté) ainsi que du recteur. Le 30 avril 1840, en raison des tracasseries sans nombre provoquées par le maire d'Yvias, l'adjoint au maire, Derrien, originaire de Kerfot, adressait une lettre au Préfet pour se plaindre de cette surnoise opposition du maire: refus répété de communiquer le courrier du Préfet ainsi que les compte rendus des délibérations du Conseil municipal adressés au Préfet.

L'année 1849 fut très fertile en manifestations de la part des Kerfotains, lassés de voir que leurs demandes répétées se voyaient toujours classées sans suite. En juin, des manifestations publiques de protestation ont lieu à Kerfot; de plus on procède à des enterrements sans prêtre¹⁴; on boycotte la messe dominicale à Yvias. L'adjoint publie, dans un journal local, un article peu aimable à l'égard de l'évêque; "une lettre injurieuse et pleine de mépris pour l'évêque".¹⁵

Cette insoumission, jugée intolérable, oblige l'évêque à frapper la paroisse de Kerfot d'interdit, c'est-à-dire à fermer pratiquement la chapelle et donc à y supprimer tous les offices, sans doute en septembre ou octobre 1849.

Dans une lettre au Vicaire général, le curé de Paimpol constate "qu'il n'y a pas moyen d'établir ni paix, ni harmonie entre la section de Kerfot et celle du Bourg" [c'est à dire Yvias]. L'attitude du recteur d'Yvias, Jean Gaudelin, ne contribua guère à l'apaisement: "Si contre mon attente, Monseigneur se décidait à donner un prêtre à K, fot, ce serait, je crois, un grand malheur. Ce serait d'une bonne paroisse en faire deux mauvaises. Ce serait allumer le feu aux quatre coins d'Yvias. Ce serait occasionner une haine éternelle entre les Yviassiens et les Kerfotains. Les esprits sont déjà furieusement montés. Nous avons tous une dévotion la plus grande pour N.D. de Kerfot. Nous détacher de cette tendre mère serait nous enfoncer un poignard dans le sein".¹⁶

(13) ADCA. Le carton V 1427 contient l'ensemble des négociations sur ces demandes des Kerfotains.

(14) Lettre à l'évêque de Saint Brieuc du 2 novembre 1849, déplorant un enterrement civil à Kerfot: "Mardi dernier encore un enterrement a eu lieu à Kerfot, sans prêtre." ADSB dossier Yvias.

(15) Lettre du curé de Paimpol, Moy au vicaire général de St Brieuc, en date du 10 mars 1849. ADSB, dossier Yvias.

(16) ADSB, dossier Yvias.

Ainsi selon le recteur d'Yvias entre les deux partis, c'était vraiment une lutte à coups de canons tirés! Environ un mois auparavant, les Kerfotains avaient dans une lettre collective, fait amende honorable auprès de l'évêque, après que celui-ci eut finalement promis de leur accorder un prêtre.

"Connaissant la bonté de votre cœur pour vos chers diocésains, nous osons venir vous supplier de nous pardonner la grande faute que nous avons commise en persécutant et en encourageant les scènes théâtrales qui ont eu lieu en juin dernier dans la section de K.fot, commune d'Yvias [...] Sensiblement touchés de votre paternelle disposition à nous accorder le bonheur d'un prêtre attaché au service pastoral de K.fot, les soussignés s'engagent, Mgr. et dans la forme que vous jugerez à propos de leur prescrire: 1° à fournir à ce prêtre un logement convenable, 2° à lui assurer un traitement annuel de 800 francs, 3° à pourvoir la chapelle de tous les objets nécessaires à l'exercice du culte divin..."¹⁷

Le 6 novembre 1849, l'évêque accordait la levée de l'interdit sur la chapelle de Kerfot. Les trois engagements souscrits auprès de l'évêque, par les habitants de Kerfot, l'amènèrent finalement à rendre à Kerfot son indépendance du point de vue pastoral, par rapport à Yvias. Cinquante années de lutte avaient été nécessaires pour obtenir satisfaction. De père en fils, les Kerfotains avaient eu de la suite dans les idées. Le 16 mars 1850, l'évêque de Saint-Brieuc signait l'ordonnance qu'ils attendaient depuis si longtemps:

"Nous évêque de Saint-Brieuc,

Vu la demande des habitants de la section de Kerfot, paroisse d'Yvias, tendant à obtenir qu'il nous plaise d'accorder un prêtre qui réside au chef-lieu de la dite section de Kerfot avec tous les pouvoirs spirituels de desservant, bien que la succursale ne soit pas légalement érigée sur les fonds du Trésor,

Vu, à la suite de la dite demande, l'engagement contracté et signé par la majeure partie des habitants de Kerfot: 1° à fournir au prêtre qui leur sera accordé, un logement convenable, 2° à lui assurer un traitement annuel de huit cents francs, 3° de pourvoir l'église de Kerfot de tous les objets nécessaires à l'exercice du culte divin,

Considérant qu'à raison de la répugnance qu'éprouvent les habitants de Kerfot pour se rendre à Yvias et de l'éloignement qui existe entre les deux églises il y a lieu d'accéder à la demande des habitants de la section de Kerfot,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Article 1^{er}

Les fidèles composant la population de la section de Kerfot sont soustraits à la juridiction pastorale de M. le Recteur d'Yvias, dont ils relevaient jusqu'à ce jour.

Article 2

Le culte sera célébré pour les habitants de la susdite section, tant en ce qui concerne l'office public que les offices particuliers, l'administration des sacrements, la béné-

diction des mariages, la prédication et généralement toutes les fonctions paroissiales dans l'église de Kerfot.

Article 3

Il sera notre présente ordonnance adressée à M. le Recteur d'Yvias et au prêtre que nous allons charger de la nouvelle paroisse de Kerfot.

Donné à St Brieuc, sous notre sceau, notre seing et le contreseing de notre secrétaire, le 16 mars 1850.

Signatures de l'évêque et de son secrétaire".¹⁸

On peut aisément imaginer avec quelle joie les habitants de Kerfot accueillirent la lecture de cette ordonnance. En fait ils avaient simplement obtenu de l'évêque d'avoir, sur Kerfot, un prêtre à demeure, mais non pas de devenir paroisse. Le 18 mars, soit deux jours après, l'abbé Jean Charles Toulan était nommé desservant de Kerfot. Il devait y rester une quinzaine d'années. Pour les Kerfotains, une première étape était franchie. La deuxième étape serait de voir la trêve de Kerfot érigée en succursale (en fait paroisse), par un décret impérial. Le 24 mai 1850, l'évêque de Saint Brieuc adressait une lettre au Conseil de fabrique d'Yvias et Kerfot. Le 2 juin 1850, le Conseil de fabrique se réunissait et donnait un avis nettement négatif sur ce projet, en invoquant sept motifs dont les plus importants étaient les trois suivants:¹⁹

- 1) De telles démarches ne sont pas de nature à mériter plus de faveur qu'il n'en a été accordé antérieurement à ces démarches.
- 2) Il n'y a que trois kilomètres entre Kerfot et le bourg d'Yvias et le chemin a été amélioré.
- 3) En retranchant de la paroisse d'Yvias la section de Kerfot, ce serait faire d'une bonne paroisse, deux mauvaises et briser l'union et la paix qui doivent régner sur la paroisse.

Le Conseil demandait en conclusion, "dans l'intérêt supérieur de la paroisse, de la maintenir telle qu'elle a été jusqu'à ce jour".

Le Préfet de son côté sollicitait l'avis du Conseil municipal d'Yvias. Par lettre en date du 18 novembre 1850, Jean Marie Allanet rendait compte au Préfet de la manière dont les conseillers, représentant Kerfot au Conseil municipal, avaient pu arracher une décision qui cependant fut négative:

Kerfot, le 18 mars 1850.

Monsieur le Préfet,

On est enfin parvenu à avoir la décision du Conseil municipal d'Yvias par rapport à l'érection de Kerfot en succursale, mais sans succès, comme vous m'aviez prédit. Cependant ce n'est pas pour avoir été expéditif puisqu'il nous a fallu un jour et demi pour faire cette délibération seule. Nous fûmes convoqués pour la session ordinaire le [samedi] 2 courant à 8 heures du matin; à peine le bureau fut-il ouvert à midi et

(18) AdSB, dossier Yvias

(19) AdSB, dossier Yvias.

(17) Lettre des Kerfotains à l'évêque de St Brieuc, datée du 29 octobre 1849, AdSB, dossier Yvias

sans qu'on déclarât ce qu'il y avait à délibérer. Lorsqu'un d'entre eux dit qu'il était jeune, qu'il lui fallait dîner, on renvoya à une heure du soir. Etant rendu vers quatre heures, on eut de la peine à nous donner connaissance de votre lettre... On ne voulait pas nous la faire voir. On termina par arrêter [voter] que cette affaire était d'une trop grande importance pour être décidée si vite; qu'il fallait réfléchir mûrement et qu'à cette occasion, on renverrait la séance au mercredi suivant, 6 courant. Le mercredi, on termina donc en employant un jour et demi à faire une bonne heure de travail.

Monsieur, vous savez que nous sommes les plus éloignés, qu'il nous faut marcher etc. ... Vous savez que cela n'est que vexation. Et pourtant cette majorité qui nous est antipathique prétend agir pour notre avantage."²⁰

A ces manœuvres dilatoires, venaient s'ajouter des rumeurs répandues par les conseillers d'Yvias sur les conséquences funestes de cette scission.

De la part des conseillers d'Yvias, c'était vraiment de la mauvaise foi et même davantage, compte tenu du temps perdu en raison de la distance que devaient parcourir les conseillers de Kerfot pour se rendre au bourg d'Yvias. Jean Marie Allanet terminait ainsi sa lettre: " Monsieur le Préfet, j'ai cru avec quelques uns de mes confrères que c'était un devoir de vous faire connaître ce qui s'était passé, en attendant que votre bonté nous ait entièrement tirés d'embarras ...".

En attirant ainsi l'attention du Préfet sur le comportement des conseillers d'Yvias, Jean Marie Allanet pensait évidemment capter ses sympathies et atténuer l'effet de l'avis négatif donné par le Conseil municipal d'Yvias sur la demande de Kerfot d'être érigée en succursale. Il fallut aux Kerfotains patienter encore trois années avant de voir Napoléon III signer, le 4 juin 1853, le décret qui érigeait en succursale l'église de Kerfot.

Suite à ce décret, l'évêque de Saint-Brieuc, par ordonnance en date du 14 août 1853, établissait le premier Conseil de fabrique de Kerfot "chargé d'administrer les biens appartenant à la dite église." Yves Derrien, Gilles Le Grand et Pierre Allanet qui avaient été les principaux artisans de cette indépendance, furent nommés membres de ce Conseil. Le Préfet y nommait de son côté deux membres. Tout n'était cependant pas encore terminé. Car le Conseil municipal d'Yvias, suite à une protestation des habitants, ne tarda pas à contester le tracé de la frontière entre les deux paroisses, suivi en cela par le Conseil de fabrique. Une délibération du Conseil municipal en date du 9 novembre 1853, appuyé par une pétition des habitants des villages concernés, demandait au gouvernement le retour à la commune d'Yvias des villages de Kérélec, le Danot, la Tournée, le Rest, l'Argoât, Kermorvan, Pen ar C'hoat. Cela nécessitait une modification du plan cadastral accompagnant le premier décret impérial. Un nouveau décret impérial en date du 16 décembre 1854 fit droit à ces revendications. Il était accompagné d'un nouveau plan, établi en conformité avec ce second décret!²¹

(20) ADCA V 1427 Kerfot

(21) AdSB Kerfot, Décret de Napoléon III modifiant la frontière entre les deux paroisses

Il restait encore à faire le partage des biens appartenant à chaque paroisse. L'abbé Toulan joua, semble-t-il, en ce domaine, un rôle positif de conciliation entre les deux Conseils de fabrique appelés à gérer ces biens. Dans une lettre aux deux recteurs, le Vicaire général Auffret, exprimait le souhait suivant:

"Nous désirons vivement que des deux côtés, on traite cette affaire avec un esprit de conciliation et qu'aucune récrimination ne vienne s'y mêler et empêcher d'arriver à un résultat pacifique".²² Apparemment à l'évêché, on souhaitait ne plus entendre parler de l'affaire d'Yvias et Kerfot!

Sur les biens mobiliers, il n'y eut pas de difficultés: on conservait l'existant dans chaque église. Pour les biens immobiliers et les rentes, un relevé établi en commun accord fut fourni à l'évêché (25 mars 1855). Sur ces bases, il départagea ce qui revenait à chacune des deux paroisses.²³

En décembre 1855, les deux Conseils de fabrique donnaient leur accord sur cette répartition et un an plus tard, le 3 décembre 1856, un troisième décret impérial fixait les biens et les rentes qui revenaient à la paroisse de Kerfot. Le montant des revenus de la paroisse était évalué à 233,43 F.

Que pouvaient être à cette date (1856) les revenus de la paroisse de Kerfot et de son recteur? On peut distinguer trois sources de revenus: 1° ceux de la messe paroissiale, c'est à dire les produits des biens et rentes dont disposait le Conseil de fabrique. L'abbé Héry, dans l'almanach de Kerfot, qu'il publiait, en 1910, détaillait ces biens et rentes. Parmi les biens, certains étaient improductifs et comportaient surtout des charges. Par exemple, "l'église paroissiale et ses dépendances etc ..environ 40 ares, le presbytère et ses dépendances, 13 ares, achetés 780 francs en 1856, la chapelle saint Yves et ses dépendances, 6 ares, donnés par Pierre Allanet." Autres biens: un petit bois très peu rentable, "le Koat bian, environ 13 ares et un verger (attaché au presbytère) dit Prat-Liveris (27 ares 60).

A cela s'ajoutait, sur la commune d'Yvias, cinq terres d'un total de 2 hectares 24 ares, dont 73 ares rapportaient en location 170 francs. De ce côté, on peut dire que Kerfot était vraiment une paroisse pauvre.

2° Les revenus du casuel (célébrations de baptêmes, mariages et enterrements) variables suivant les années .. Mais sans doute peut-on l'estimer à une moyenne annuelle d'environ 1 000 francs.

3° Le traitement annuel accordé par l'Etat au desservant, à partir de 1853, et qui devait être de 850 francs à cette date, c'est à dire au même niveau que celui de Kérity. En 1903, le traitement annuel de l'abbé Héry était de 900 francs comme nous le verrons.

A ces trois sources, il faut ajouter les deux quêtes annuelles, dites quête du blé et quête du beurre, faite par le recteur, en passant dans tous les foyers. Durant cette période concordataire, on ne voit pas la séparation précise entre les comptes de la paroisse et ceux du recteur. Aussi est-il difficile de définir quel était exactement le revenu dont pouvait disposer ce dernier. Il ne devait cependant être guère supérieur à celui de l'instituteur qui, en 1876, percevait un traitement annuel de 1 300F.²⁴

(22) AdSB Kerfot. Lettres de l'abbé Toulan et du Vicaire général Auffret.

(23) AdSB Yvias

(24) ADCA T 1271

L'obtention de l'indépendance au niveau paroissial, après des luttes de plus d'un demi-siècle, ne fut pour les Kerfotains qu'une première étape pour conquérir l'indépendance communale. Ils l'obtinrent en 1859. Une fois acquise cette double indépendance, la vie paroissiale allait, pendant une quarantaine d'années, se dérouler au rythme de la vie du diocèse et de l'Eglise. Le 15 avril 1860, l'évêque de Saint-Brieuc, Mgr Guillaume Elisée Martial, venait pour la première fois à Kerfot, y administrer le sacrement de confirmation. Dans le rapport de la visite, sans doute rédigé par le Vicaire général, le recteur et les fabriciens avaient droit aux félicitations de l'évêque pour la bonne tenue matérielle de l'église.²⁵

En raison des revenus très modestes de la paroisse, comme on l'a vu plus haut, le Conseil de fabrique et le recteur se souciaient de ne pas laisser échapper leurs droits sur la moindre parcelle. C'est pourquoi en 1873, surgit un conflit entre la paroisse et la commune au sujet de la propriété de la place, au sud de l'église. Cette place (appelée encore placître) appartenait-elle à la paroisse ou à la commune?

En 1855, alors que la paroisse n'avait pas encore été mise en possession de ses biens, l'abbé Toulan avait adressé au Préfet une lettre lui demandant l'autorisation d'abattre les arbres qui se trouvaient sur la place, et de les utiliser pour la construction d'un presbytère. Le Préfet dans sa réponse, en date du 21 août 1855, ne s'y opposait pas, mais il demandait au recteur d'attendre la publication du décret impérial qui mettrait la paroisse en possession de ce bien.²⁶

Ce décret comme on l'a vu plus haut, fut publié le 3 décembre 1856. Il mentionnait bien comme appartenant à la paroisse "les bâtiments de l'ancienne chapelle de Kerfot, devenue église succursale, avec toutes leurs dépendances".

En 1873, la fabrique de Kerfot et le recteur, l'abbé Gabriel Goarin, voulurent exiger du fermier Kermarquer un droit de fermage sur l'emplacement qu'il occupait en haut de la place pour y déposer son fumier. Le montant revendiqué était de 10 francs pour deux années de fermage! Le juge de paix de Paimpol, par un jugement en date du 8 février 1873, débouta la fabrique en argumentant qu'elle ne justifiait pas suffisamment son droit de propriété sur ce terrain "qui paraîtrait plutôt appartenir à la commune". Le Conseil de fabrique porta plainte auprès du Préfet. Celui-ci dans sa réponse du 31 juillet 1873, confirmait la validité du jugement du juge de paix. Par là, fait même la commune était reconnue comme propriétaire de cette place sur laquelle elle percevait également des droits de place lors des foires du 10 mai et du 10 août.²⁷ Ce ne fut là qu'un premier épisode qui opposa la paroisse et la commune, le recteur et le maire. En effet, lorsque l'abbé Eugène Marie Héry fut nommé recteur, le 1^{er}

(25) Ordonnance de la visite. AdSB. Dossier Kerfot

(26) Archives paroisse de Kerfot. Lettre du Préfet au recteur de Kerfot: "Quant à l'abattage des arbres qui existent sur le terrain situé autour de l'église de Kerfot et dont l'emploi à la construction de votre presbytère est jugé nécessaire, il ne pourrait être légalement autorisé que postérieurement au décret qui doit envoyer la fabrique de Kerfot en possession d'une partie des biens et rentes qui appartenaient autrefois à l'église de ce nom

(27) Almanach de Kerfot, année 1905 p.2, publié par l'abbé Héry et ADCA V 1425 Kerfot

janvier 1896, la tension s'intensifia entre ces deux autorités locales,²⁸ du fait également de la politique anticléricale menée à cette époque par E. Combes.

LE RECTORAT DE L'ABBE EUGENE HERY (1896 - 1911)

Ce rectorat fut, avec celui du premier recteur l'abbé Toulan, l'un des plus longs du premier centenaire de la paroisse de Kerfot. Le début du nouveau siècle fut aussi pour la paroisse l'un des moments les plus critiques de son histoire. En 1905, on passait en effet d'un régime concordataire à un régime de séparation entre l'Eglise et l'Etat en France. L'abbé Eugène Héry était une forte personnalité, très attaché aux traditions bretonnes. Eminent celtisant et poète, c'était un défenseur opiniâtre de la culture bretonne. En politique, il était de tendance conservatrice. Dans une commune où l'on votait très majoritairement républicain, cela ne pouvait que devenir conflictuel. Durant son rectorat à Kerfot, il connut trois maires: François Menguy, Allonet, et Joseph Rivoallan; ce dernier fut maire de 1903 à 1919, et c'est avec lui que le conflit se durcit. Par conviction, l'abbé Héry faisait le catéchisme et ses sermons en breton. C'était en effet, en ce début de siècle, la langue courante à Kerfot; mais le maire Rivoallan entendait faire respecter la réglementation officielle et l'ordre républicain. En conséquence, devant la persistance du recteur à parler le breton à l'église, il le dénonça au Préfet des Côtes du Nord. Le maire de chaque commune devait, à la fin de chaque trimestre, adresser au Préfet un certificat de résidence concernant le desservant de la paroisse. C'était un certificat de bonne conduite, un certificat de bons et loyaux services accomplis durant le trimestre écoulé et duquel dépendait le traitement du recteur. Dès la fin du troisième trimestre 1902, Joseph Rivoallan en délivrant ce certificat de résidence avait signalé au Préfet que l'abbé Héry faisait à l'église une instruction en breton. La sanction ne se fit pas attendre. Par ordre du Préfet, le traitement du 3ème trimestre 1902 de l'abbé Héry fut purement et simplement supprimé! Le 14 janvier 1903, le Ministre des cultes confirmait, cette suppression. A la lettre du Préfet, en date du 21 mars 1904, demandant des renseignements complémentaires, le maire répondait le 7 avril:

"Monsieur le Préfet,

"J'ai l'honneur de vous informer que cet ecclésiastique ne fait le catéchisme en français qu'à trois ou quatre enfants, les autres sont tenus d'apprendre le catéchisme breton.

Il a dit en pleine église ces paroles: "le catéchisme breton a été, est et sera le catéchisme de la paroisse".

J'ai fait auprès de lui des démarches pour l'engager à dire qu'il fera le catéchisme français à ceux qui voudront. Il n'a pas voulu entendre raison. En conséquence,

(28) L'abbé Héry était né à Trévrec le 1^{er} mars 1855. Après avoir été vicaire en plusieurs paroisses (Plouharn, Pédernec, Saint Clet et Pleubian), il fut nommé recteur de Kerfot le 1^{er} janvier 1896. Il le resta jusqu'au 27 février 1911, date à laquelle il fut nommé recteur du Merzer. Il démissionna en 1926. Voir sa notice dans Michel Lagrée, La Bretagne, Dictionnaire religieux dans le monde contemporain. Paris 1990.

j'estime qu'il n'y a pas lieu de rétablir son indemnité; c'est chez lui de l'entêtement à braver et à vouloir dominer l'autorité civile.

J'estime en outre que la commune sera divisée en deux partis irréconciliables tant que M. Héry sera à Kerfot et je demande formellement qu'il soit déplacé [...]

Le Maire
Joseph Rivoallan".

Le député de la circonscription, Louis Armez, était intervenu de son côté pour obtenir le maintien de cette suppression de traitement.²⁹

L'abbé Héry chercha à se justifier auprès du Maire (lettre du 8 mars 1904) en affirmant que "le recteur de Kerfot a toujours dit du français au prône de la grand' messe jusqu'en juillet 1903, puis il a invité les fidèles à assister à des instructions françaises qui seraient données à l'issue des vêpres. Ces instructions ont été supprimées faute d'auditeurs". C'était sa façon de contourner la réglementation! Apparemment son traitement ne fut jamais rétabli.

La loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat du 9 décembre 1905 devait avoir dans la paroisse des conséquences plus graves. La loi prévoyait la dévolution des biens et rentes des fabriques à des associations cultuelles.

Le pape Pie X refusa ces dispositions bienveillantes; par conséquent ces biens furent dévolus à l'Etat et aux communes. Pour cette opération, il était prévu de faire un inventaire des biens. Dans le canton de Paimpol, il y eut une assez vive opposition à ces inventaires, mais grâce à la sagesse et à la prudence d'Albert Mahuzier, le percepteur des contributions directes de Paimpol, les opérations se déroulèrent sans trop de violences, malgré les appréhensions.

En mars une première tentative avait échoué: "La première tentative d'inventaire est terminée d'hier et sans résultat dans toutes les communes du canton".³⁰

Selon le même rapport de gendarmerie, "toutes les églises du canton restent condamnées et son gardées nuit et jour. Il n'y a pas lieu de tenter l'opération, même par surprise qu'avec des forces considérables... dans la plupart des communes du canton sauf à Kerfot, Plourivo et Yvias dont la population est moins nombreuse et les autorités se prêtent à la circonstance."

Le 14 mai 1906, Mahuzier put faire l'inventaire des biens mobiliers de l'église de Kerfot: valeur totale de ce mobilier: 2295 francs. "D'après les renseignements pris au cadastre, le presbytère appartient à la fabrique et l'église à la commune." Le recteur refusa de signer l'inventaire.³¹

(29) ADCA V 567. "M. Allanet ancien maire démissionnaire de Kerfot me prie de vous informer que le desservant attaque tous les dimanches la République et les républicains en chaire et qu'il fait le catéchisme en breton!" Lettre de Louis Armez au Préfet, en date du 12 mars 1905. L'emploi du breton en chaire était considéré par E. Combes comme "cas d'abus", circulaire du Ministre des cultes du 29 septembre 1902. Semaine religieuse de St Brieuc 1903, p.330. L'ensemble de ces correspondances se trouve dans ce carton.

(30) ADCA V 3873 Rapport du maréchal des logis Vautier, commandant la brigade de Paimpol au capitaine commandant la gendarmerie de Saint Brieuc, du 15 mars 1906.

(31) ADCA V 3873. Les inventaires de 1906.

Le conflit devait rebondir en mars 1908. Faute d'arrangement à l'amiable, le recteur fut expulsé le 28 mars, manu militari, de son presbytère. Vers 7 heures du matin, trois brigades de gendarmerie, dont deux à cheval, sous les ordres d'un capitaine, prennent position autour du presbytère. Ils entrent dans le presbytère par effraction de six portes. Refus du recteur de sortir: "M. le Commissaire, je ne quitterai mon presbytère que par la violence." – "M. le Curé, au nom de la loi, sortez!" Le recteur s'exécute. Il est accueilli chez Louis Hervé, le sacristain qui met une maison à sa disposition.³² Le 27 février 1911, l'abbé Héry quittait Kerfot; il était remplacé par l'abbé François Pérédo. Ce changement et surtout les bruits de guerre calmèrent les esprits.

Malgré ces épisodes conflictuels, les habitants de Kerfot, restaient traditionnellement chrétiens. Un questionnaire rempli par le recteur Pérédo, en juin 1912, pour préparer la visite de l'évêque, nous renseigne sur la situation:

Le repos dominical était bien observé. Sur les 700 habitants de la commune, vingt seulement n'assistaient pas à la messe le dimanche. Il n'y avait aucun enfant non baptisé. Quatorze paroissiens, seulement ne faisaient pas leurs Pâques.³³ Une seule union libre. Avant de mourir, tous les malades avaient reçu le sacrement d'Extrême-Onction. Aucun enterrement civil.

Après la communion solennelle, les enfants suivaient, pendant deux ans, les cours de catéchisme. La générosité des Kerfotains pour le denier du culte était cependant limitée car elle n'atteignait pas le montant de 1 F. par habitant (critère moyen retenu par le diocèse) et trois habitants refusaient cette contribution. L'école publique respectait la neutralité. Il n'y avait pas eu de vocations religieuses ou sacerdotales sur la paroisse.³⁴



Procession de la fête Dieu à Kerfot, dans les années 1920

voyant arriver, avait évidemment deviné le drame.

Trois années après la guerre, la paroisse connut une autre tragédie. Dans la nuit du 9 mai 1921, un incendie détruisit une grande partie de l'église. En ce mois de mai, après la prière mariale du soir, une bougie mal éteinte avait sans doute provoqué cet

(32) AdSB Semaine religieuse, avril 1908, p.234-238, récit de cette expulsion et protestation de l'évêque purement formelle.

(33) Faire ses pâques veut dire se confesser et communier une fois, durant le temps pascal.

(34) AdSB dossier Kerfot

incendie, alors que les bannières du Pardon entouraient encore l'autel de la Vierge. Les travaux de reconstruction furent très vite engagés. La première pierre fut bénite un an après, le 21 mai 1922 et l'église fut consacrée le 13 février 1923. Sa construction avait duré huit mois. De l'église ancienne, on avait conservé, à l'ouest, le clocher et son porche, et au sud, l'un des deux porches³⁵.

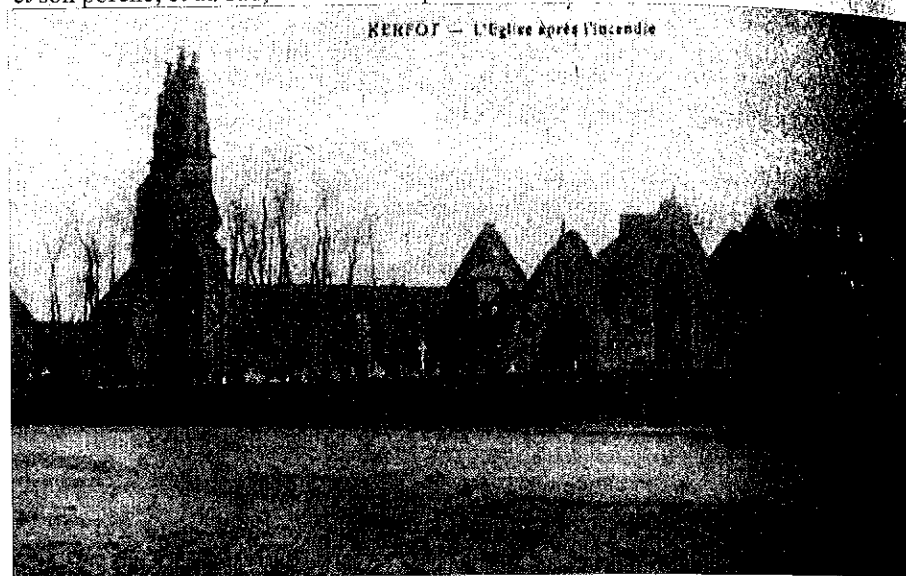


Photo de l'église après l'incendie de 1921.

Dans l'entre-deux guerres, la vie paroissiale, outre les grandes fêtes liturgiques, resta rythmée par les deux Pardons, en mai, celui de la Vierge et celui de Saint Yves, à l'occasion duquel on se rendait en grande procession à la chapelle de Saint Yves.

Aux processions de la Fête-Dieu, les Kerfotains s'organisaient pour tracer un magnifique tapis de fleurs soit entre le bourg et les Rues, ou entre le bourg et Saint-Yves. De plus, chaque paroissien avait à cœur d'orner la façade de sa maison, d'une tenture faite de draps et de fleurs. L'assistance à la messe restait régulière chaque dimanche. Après la messe,



Pardon de Saint-Yves à Kerfot en 1938 ou 1939

³⁵ Après l'apparition de fissures dans les murs ces dernières années, l'église fit l'objet d'importants travaux de consolidation durant trois ans. Le père Le Carrères, l'enfant du pays, célébra l'office solennel qui la rendait au culte le 4 mai 2008.

les annonces de la commune étaient proclamées depuis la croix de la place. Après quoi, les hommes se rendaient aux différents cafés du bourg pour la chopine de l'amitié. Les vêpres de l'après-midi cependant devenaient de moins en moins fréquentées, au désespoir du recteur.

La communion solennelle des enfants était préparée par trois journées de retraite (en accord avec l'instituteur). Le recteur faisait appel pour l'animer à un jeune vicaire du doyenné.

En 1936, une "Mission" prêchée par quelques religieux, durant plusieurs semaines, avec des célébrations très animées en soirée, avait cherché à redonner du souffle à la vie paroissiale. Enfin baptêmes, mariages, enterrements étaient l'occasion pour tous de manifester une grande solidarité, dans la peine comme dans la joie.

Ainsi, en un siècle et demi, à travers des manifestations de foi, s'était forgée autour de l'église, une forte identité à la fois chrétienne et citoyenne, qui aura marqué de nombreuses générations d'hommes et de femmes de Kerfot.

Les recteurs de Kerfot

TOULLAN	Jean Charles	18 mars 1850	28 avril 1865
LUCAS	Yves Marie	28 avril 1865	11 avril 1867
CONAN	Maurice	23 avril 1867	2 sept 1871
GOARIN	Gabriel	2 sept 1871	15 nov 1876
LE PENNEC	Yves Marie	15 nov 1876	13 oct 1884
JACOB	Guillaume	13 oct 1884	17 sept 1887
SAUVAGET	François	26 sept. 1887	17 déc. 1895
HERY	Eugène Marie	20 déc. 1895	27 fév. 1911
PEREDO	François	27 fév. 1911	7 sept 1919
LEGALL	Pierre	9 sept. 1919	15 sept. 1927
GESTIN	Pierre	15 sept. 1927	14 janv. 1933
ROLLAND	Augustin	1 ^{er} avr. 1933	15 déc. 1942
NICOL	Jean	15 déc. 1942	1947
LE CHALONY	François	15 mai 1947	
LE BRAS	Marcel	15 oct. 1955	5 fév. 1977
LE HUEROU	Jean	1 ^{er} nov. 1977	20 août 1981
HOUART	Joseph	1 ^{er} oct. 1981	

AdSB : Registre des recteurs. Paroisse de Kerfot

Sigles :

ADCA : Archives des Côtes d'Armor.

AdSB : Archives diocésaines de Saint Brieuc.

Chapitre 2

LA COMMUNE DE KERFOT

Sous la Monarchie, l'Empire et la République.

"Le château de Correc était au Moyen Âge la résidence principale des Comtes de Goëlo". Ce fait historique, maintes fois répété par les historiens¹, n'a apparemment pas survécu dans la mémoire populaire à Kerfot. Pourtant ce château constituait, sous l'Ancien Régime, le symbole du pouvoir civil ou plus exactement le pouvoir seigneurial². A cette époque, deux autres pouvoirs venaient se surimposer à ce pouvoir seigneurial : le pouvoir ecclésial, représenté sur le territoire de Kerfot par l'Abbaye de Beauport et surtout le pouvoir du Duc de Bretagne lequel fut, à partir de 1532, supplanté par le pouvoir du Roi de France. Ces trois pouvoirs se manifestaient sous une double forme : le pouvoir de lever des impôts et le pouvoir de rendre la justice.

Jusqu'en 1532, année où fut signé, au château de Plessis-Macé, en Anjou, le Pacte d'union entre la France et la Bretagne³, il ne semble pas que les Bretons aient été imposés de façon exorbitante. Ils n'étaient pas concernés par exemple par l'impôt sur le sel, la gabelle. L'accord de Plessis-Macé, venant après la mort d'Anne de Bretagne (1514) prévoyait que les Bretons gardaient leur autonomie par rapport au pouvoir du Roi de France : 1° aucun impôt nouveau ne pouvait être levé sans l'accord des Etats de Bretagne. 2° le Parlement de Bretagne demeurait souverain pour l'exercice de la justice. 3° les Bretons ne pouvaient pas être appelés à faire du service militaire hors de Bretagne. Les Rois de France, spécialement Louis XIV et son ministre Colbert, cherchèrent par tous les moyens à supprimer ces clauses contractuelles du Pacte d'Union. Dans la nuit du 4 août 1789, ce pacte fut assimilé aux privilèges et par conséquent aboli.

A partir du moment où la Bretagne fut unie à la France, les impôts royaux pesèrent de plus en plus lourdement sur le peuple. Cette centralisation pouvait apparaître encore plus accentuée par des acquisitions particulières. C'est ainsi que le château

¹ La dernière évocation de ce fait se trouve sous la plume de François Attal dans le magnifique ouvrage "Abbaye de Beauport" 2002 p.145, note 14.

² C'est le Comte Alain, comte de Goëlo et seigneur de Correc qui fit venir à Beauport les religieux pré-monstrés au début du XIII^e siècle.

³ La Bretagne par cet accord, était unie à la France mais non pas réunie. Cf. Henri Potsson et Jean Pierre Lemat, Histoire de Bretagne 2000 p.236 à 248.

de Correc fut acheté par le célèbre surintendant de Louis XIV, Nicolas Fouquet, en 1646⁴. Il devint par ce fait même seigneur de Correc.

Aux impôts royaux et seigneuriaux s'ajoutaient les redevances dues à l'Abbaye de Beauport. Mais étaient-elles insupportables ? En 1752, le prieur de Beauport affermaient par un bail de neuf ans aux époux Le Carrères d'Yvias, la perception de la dîme sur les terres appartenant à l'Abbaye sur la paroisse d'Yvias.

L'imposition portait, non pas sur la dixième gerbe, mais sur la trente sixième gerbe⁵. En rédigeant, en 1789, leur cahier de doléances, ce dont se plaignaient surtout les habitants d'Yvias-Kerfot, c'était des taxes qu'ils devaient acquitter auprès des meuniers⁶. L'une de leurs revendications majeures était le libre choix du moulin. "Nous sommes tenus de suivre [d'utiliser] le moulin du Seigneur où nous devons encore la seizième partie de notre grain, heureux quand le meunier est assez honnête pour s'en contenter⁷".

On demandait également que la corvée pour l'entretien des routes "qui servent aussi aux deux autres ordres [clergé et noblesse] soit répartie sur eux à raison d'une contribution pécuniaire supportée par les trois ordres en raison de leurs facultés [possibilités]⁸". Mais la réforme qui tenait le plus à cœur aux habitants d'Yvias-Kerfot, c'était celle de la justice. La multiplication des juridictions était insupportable, spécialement les juridictions seigneuriales. "Sur la ville de Paimpol, on comptait 14 juridictions différentes⁹". Sur Yvias-Kerfot, la juridiction seigneuriale de Correc remplissait le rôle de justice de paix⁹.

Le cahier de doléances d'Yvias demandait "moins de tribunaux mais royaux et montés [tenus] par des juges gradués, éclairés et intègres". Dans ce même cahier, le roi apparaissait très respecté et même profondément aimé (sans doute par ignorance des lourdes charges qu'il faisait peser sur le peuple.)

La clique des voleurs de Kerfot (1783-1787)

Une affaire judiciaire qui concerne de près Kerfot nous aide à mieux comprendre le fonctionnement de cette justice : il s'agit de l'affaire dénommée "La clique des voleurs de Kerfot". Une bande de malfaiteurs avait commis toute une série de vols de différentes natures dans la région : vols sur les champs de foire et les marchés, vols dans les habitations particulières ou dans les châteaux sans occupant où ils faisaient main basse sur l'argenterie, les bijoux, l'argent, la lingerie. Partout on les redoutait

⁴ Arch. Nat. Minutier central des notaires parisiens. Inventaire après décès du mobilier et de l'immobilier de la marquise de Monsalès, née Marie-Madelaine Fouquet. 1721.AN.MC.ET XL/X/263. 23 sept.1720.

⁵ Cf. également le procès Fouquet contre les moines de Beauport (1652-1653) ADCA.H68 3°.

⁶ Daniel Dessert, Fouquet, Fayard 1994.

⁷ ADCA H.68.

⁸ Bon nombre de moulins sur le Leff et sur le ruisseau de Correc ou encore au voisinage de l'Abbaye appartenaient aux religieux. Cf.o.c. "Abbaye de Beauport" p. 142-148.

⁹ Cahier des doléances d'Yvias. Texte photocopié en ADCA usuels.

¹⁰ Mgr. Kerlévée : Paimpol au temps d'Islande, p.30

¹¹ En ADCA le carton B 2234, intitulé Correc, contient de nombreux jugements rendus dans les années 1778-1790 sur les dépenses en vue du mariage de jeunes filles mineures, sur des successions... Aujourd'hui, sur ce site, il ne reste guère de construction d'origine.

et particulièrement dans les campagnes, aux environs de Paimpol, Pontrieux, Saint-Brieuc, Guingamp et Lannion.

Le procureur général près le Parlement de Bretagne s'inquiéta de l'ampleur des méfaits de cette bande de voleurs dont certains avaient été arrêtés et étaient en jugement auprès de juridictions seigneuriales.

Il obtint de la Chambre criminelle du Parlement de Rennes un arrêt confiant à une seule juridiction royale, celle de Tréguier jugeant en Lannion, la mission d'instruire et de poursuivre leur procès. Cet arrêt ordonnait que tous ces voleurs arrêtés seraient transférés dans la même prison, celle de Lannion. Qui étaient-ils ces voleurs ? Au départ, un groupe de douze brigands. Par la suite, on en comptera une quarantaine, hommes et femmes de trois générations, plusieurs d'entre eux ayant des liens de parenté. Le chef de la bande aurait été un dénommé Jean Lescop, trente ans, marchand mercier forain, originaire de Kerfot.

Arrêté le 11 mai 1783, dans un cabaret à Yvias, il relevait alors de la juridiction de Pontrieux. Il passa aux aveux mais transféré à Lannion, il se rétracta. Ces brigands opéraient par petits groupes et se partageaient ensuite le butin. Mais tous n'étaient certainement pas originaires de Kerfot. C'est apparemment pour une raison de simplification médiatique qu'ils furent désignés dans l'opinion publique sous le nom de "clique des voleurs de Kerfot".

Plusieurs d'entre eux furent condamnés à de lourdes peines. Jean Lescop, considéré comme le chef, fut condamné à 20 ans de galères et marqué au fer rouge. Deux autres accusés : Kerrichard et Le Quenqui furent condamnés aux galères à perpétuité. "Trois femmes, Marie Lefoll, Renée et Catherine Lescop éclopèrent de 10 années de prison et furent, elles aussi, marquées au fer rouge, de la lettre V. (voleur) sur l'épaule droite et fustigées pendant trois jours de marché consécutifs par les rues et carrefours de Rennes¹⁰".

Le Parlement de Rennes avait donc dessaisi les juridictions seigneuriales et avait confié l'affaire à une juridiction royale, celle de Tréguier au siège de Lannion.

YVIAS - KERFOT dans la Révolution.

Dans la tourmente révolutionnaire, les trois pouvoirs, royal, seigneurial, ecclésial, disparurent très rapidement, remplacés dans la nouvelle structure par des hommes élus à tous les niveaux : municipalités, cantons, districts, départements, assemblées nationales. Au niveau local, les municipalités remplacèrent dans les campagnes le "général de paroisses"¹¹ (loi du 14 décembre 1789). Ce qui marqua sans doute le plus la population à Yvias-Kerfot comme ailleurs, ce fut la loi sur la Constitution civile

¹⁰ Cf. Pierre de la Haye et Briand: *Histoire de Lannion. Le chapitre 12 donne un excellent résumé de cette affaire. Aux archives départementales de Rennes, 14 cartons conservent les minutes de ce procès qui s'est déroulé entre 1783 et 1787 (ADIV. 1Bn 3454 à 3462).*

¹¹ Le "général de paroisse" était une assemblée d'une douzaine de paroissiens, chargée de toutes les affaires matérielles de la paroisse. Le "Conseil de fabrique" avait la responsabilité de l'administration des biens de l'église.

du clergé (12 juillet 1790). Elle obligeait les prêtres à prêter serment à la Constitution, créant ainsi deux clergés: les prêtres jureurs ou assermentés et les non-jureurs. La question des biens nationaux (biens de l'Eglise et des nobles émigrés) et surtout la création des fameux assignats qui rapidement se dévaluèrent de jour en jour, jetèrent le trouble dans cette population. A Kerfot, les biens dépendant du château de Correc appartenaient à la famille Vittu, depuis 1727.

En 1789, le propriétaire était Louis Guillaume Vittu, Seigneur de Kerraoul et de Correc. Considéré comme émigré, ses biens furent mis en vente l'an II de la République (à partir de 1793)¹². Ils furent répartis en 11 lots comprenant au total 33 pièces de terre et propriétés bâties. Dans ces dernières figuraient le château de Correc estimé à 3220 livres, la chapelle de Kerfot estimée à 993,10 livres et la chapelle Saint-Yves, estimée à 150 livres. La quasi totalité de ces biens furent vendus à Pontrieux dans une vente aux chandelles, le 23 germinal an III (12 avril 1795).

Le prix total de la vente de ces 11 lots atteignit la somme de 22261 livres. L'acquéreur principal en fut Vincent Nicol et ses frères, de Paimpol: un bourgeois avait succédé à un noble. Sur la vie municipale à Yvias-Kerfot, durant la période du Directoire (1795-1799), nous disposons d'une intéressante documentation dans les deux registres contenant les procès verbaux des délibérations de la municipalité du canton d'Yvias¹³. Dans ces deux registres nous avons un reflet de la vie civique durant cette période de transition, entre les années véritablement révolutionnaires et la période napoléonienne.

Le commissaire du pouvoir exécutif fut Louis Marie Armez de Plourivo¹⁴.

Les six membres qui composaient cette municipalité de canton se réunissaient une fois par décade. Ils délibéraient sur la vie quotidienne dans le canton, étudiaient en particulier les retombées des récentes mesures législatives sur la vie des citoyens.

Plusieurs mesures étaient marquées par l'insécurité qui régnait alors dans la région en raison de l'activité de Chouans. Dans la région, cette rébellion atteignit son paroxysme dans les années 1795-1796. Le regroupement de ces Chouans sur la plage du Palus à Plouha, entre 1500 et 2000 hommes, le 5 mars 1795 et la victoire des

¹² ADCA 1 Q.2 art.13. Cette vente de l'église de Kerfot comme bien national nous prouve qu'elle était en fait, la chapelle du château de Correc.

¹³ Archives municipales d'Yvias. Durant la période du Directoire, Yvias fut chef-lieu d'un canton qui regroupait, outre la commune d'Yvias, celles de Plourivo, Le Faouët et Kérity. Chaque commune y déléguait un agent municipal. Au chef-lieu était élu un président. Le Directoire départemental y était représenté par un Commissaire du Pouvoir exécutif.

¹⁴ La famille Armez, domiciliée au manoir du Bourglanc en Plourivo, joua à partir de 1789 et jusqu'en 1914, un rôle politique très important dans le canton de Paimpol et dans le département (Cf. Dictionnaire de biographie française). Quatre membres de cette famille furent des personnalités politiques de premier plan dans le canton de Paimpol durant plus d'un siècle:

-Nicolas Armez, 1754-1825, prêtre, retourné à l'état laïque, ardent partisan de la Révolution (Cf. Annie-Claude Ballini, *Un bleu des Côtes du Nord: Nicolas Armez, 1990*). Il fut le maître d'œuvre de la création du département des Côtes du Nord.

-Son frère, Louis Marie Armez.

-Charles-Louis-Marie Armez, fils de Louis-Marie (1799-1882), député des Côtes du Nord de 1834 à 1848.

-Louis Armez, fils du précédent (1838-1917) que nous retrouverons plus loin.

Bleus au combat de la Ville-Mario, près de Saint-Quay, furent sans doute les événements les plus tragiques de ce soulèvement anti-révolutionnaire dans le district¹⁵. En conséquence, la municipalité de canton réglementait la libre circulation des citoyens. La possession d'un passeport était obligatoire pour tout citoyen circulant hors de sa commune. Pour tenir le moindre commerce, on exigeait le paiement d'une patente. Il fallait aussi lutter contre la libre circulation des faux assignats (les nouveaux billets de banque) d'où les mesures de contrôle très strictes décidées par la municipalité.

Le département avait voté une participation à l'emprunt forcé national, (emprunt qui s'élevait à 600 millions de livres). Il fallait étudier une juste répartition de cet emprunt sur les habitants les plus riches du canton. Il fallait aussi organiser les fêtes républicaines qui remplaçaient les fêtes religieuses:

- La prestation de serment des fonctionnaires se faisait publiquement et personnellement: "Je déclare que je suis sincèrement attaché à la République et je voue une haine éternelle à la Royauté".

- La célébration des trois décadis du mois était obligatoire, comme autrefois les dimanches: le peuple était invité à se rendre au temple décadaire (l'église du bourg d'Yvias). Instituteurs et institutrices devaient y conduire leurs élèves. On y écoutait religieusement la lecture des récentes lois et des arrêtés publiés par le Directoire départemental. Certains travaux étaient interdits ce jour là. Gare à celui qui ne respectait pas ce repos décadaire obligatoire!

Voici comment la fête nationale fut célébrée à Yvias, le 26 Messidor an V (14 juillet 1797). "A une heure de l'après midi, le commandant de la garde nationale, entré dans la salle des séances (de la municipalité de canton) a donné avis que la troupe était rangée sur la place. Il a ensuite ordonné à vingt fusiliers d'escorter les autorités constituées depuis le lieu des séances jusqu'à la place. L'administration, accompagnée des autorités constituées du canton, s'est rendu près de l'arbre de la Liberté. Là le Président [Tigeon] a prononcé d'une voix intelligible au nom de tous les membres le serment, suivant la forme et la teneur de la loi du 24 Nivose: "Haine à la Royauté et à l'anarchie et fidélité à la République et à la Constitution de l'an III". Le commandant a aussi prononcé le serment. La garde nationale et les amis de la République ont prononcé ces mots: "Nous le jurons". L'hymne des Marseillais a été chanté. A la fin le Président a crié: "Vive la République". Ce cri a été répété par tous les assistants. Les autorités ont été reconduites dans le même ordre. On a fini la fête par des danses champêtres".

A l'instauration d'un nouveau régime, le Consulat (1799) suivi du vote d'une nouvelle Constitution, celle de l'an VIII (13 décembre 1799), les municipalités de canton disparurent. Le 30 fructidor de l'an VIII (8 septembre 1800), les procès verbaux de la municipalité d'Yvias remplacèrent les délibérations des réunions de la municipalité de canton.

Ainsi en dix années (1789-1799) le paysage administratif d'Yvias-Kerfot avait, comme dans toute la France, profondément changé: au "général de paroisse" et au conseil de fabrique, structures ecclésiastiques de base sous l'Ancien Régime où le recteur, suivant sa personnalité, pouvait orienter les décisions des laïcs, membres de ces structures, avait fait place une structure totalement laïque. Le Conseil municipal. Kerfot y trouva-t-il son compte? La lecture des documents d'archives invite à répondre par la négative¹⁶.

DIX ANNEES DE LUTTE.

Le conflit naquit très vite au sein même de la municipalité d'Yvias. Les représentants de Kerfot dans cette municipalité voulurent rapidement faire sécession d'abord sur le plan paroissial. Ils comprirent en effet qu'il serait plus facile d'obtenir leur indépendance administrative s'ils avaient d'abord obtenu leur indépendance paroissiale. Mais il leur fallut pour cela patienter une cinquantaine d'années¹⁷.

Ayant obtenu cette première indépendance (1850), les Kerfotains luttèrent à nouveau pendant une dizaine d'années pour devenir commune à part entière et non simple section administrative de la commune d'Yvias. Ce combat n'était pas gagné d'avance car, à Paris, les gouvernements successifs n'étaient guère favorables à l'augmentation du nombre des communes. La tendance allait même plutôt en sens inverse. Il fallait une loi pour créer une commune nouvelle. Dans ce combat de dix années, on retrouve les mêmes procédures que précédemment: pétitions auprès du Préfet, enquêtes, échange de courriers conflictuels, rebondissements ...

Une première pétition fut adressée au Ministre de l'Intérieur, le 5 juillet 1841. Elle fut sans résultat. Une seconde pétition, au contenu identique, lui fut adressée le 28 juillet 1849:

Monsieur le Ministre,

Les habitants d'une partie de la commune d'Yvias [...] sollicitent la soustraction à cette commune d'Yvias de toute la partie ... marquée sur le plan ci-joint par le lizeré. La nouvelle commune porte le nom de K'fot. La population de cette commune serait d'environ 1000 âmes, celle qui resterait [Yvias] serait d'environ 1800 âmes. K'fot est placé sur une route départementale importante puisqu'on fait son tracé actuel à 14 mètres d'ouverture, possède une église convenable à une population de 1800 âmes, un cimetière ... [On] aura les locaux utiles pour l'administration, école, ressources utiles pour logement du desservant. K'fot est le siège de deux foires, 10 mai et 10 août.

Inconvénients de la position actuelle:

K'fot est à près de 4 kilomètres du clocher d'Yvias. ... Les chemins ne seront jamais bien bons parce qu'ils sont en terrain plat et mouillé. Il faut y aller pour que les enfants puissent trouver l'instruction primaire et l'instruction religieuse ou s'en

¹⁵ Georges Minois. *Les Côtes du Nord, de la Préhistoire à nos jours*, 1987 p.253. Voir également Annie-Claude Ballini, o.c p.95 à 101.

¹⁶ L'ensemble de ces documents se trouve en ADCA carton 1 M 286.

¹⁷ Cf. l'article "Carnet du Goëlo" 2002, Yves Le Carrères, *l'histoire de la paroisse de Kerfot. En abrégé*, Kerfot s'écrivait K'fot.

passer absolument, c'est ce qui arrive pour le plus grand nombre. L'action dans la police ne se fait point sentir. Cependant elle serait utile en tous temps.

Avantages de la nouvelle position sollicitée. K'fot se trouve au centre de ce qui formerait la commune de ce nom et le rayon de ce point aux extrémités serait d'environ 2 kilomètres. L'autorité municipale serait à la portée de tous. Les enfants recevraient l'instruction primaire et ils en sont privés. La religion serait mieux pratiquée ...

Veuillez donc, Monsieur le Ministre, solliciter de Monsieur le Président de la République le décret qui créera la commune de K'fot ...

28 juillet 1849

Signatures des conseillers,

Signatures des habitants

9 signatures

environ 90 signatures

Le maire de Paimpol écrivit au Préfet pour appuyer fortement cette demande¹⁸. Pour y voir un peu plus clair, le Préfet donna mission au juge de paix de Paimpol d'effectuer une enquête auprès de la population d'Yvias. Cette enquête fut menée les 15-16-17 et 18 avril 1850. La participation de la population fut importante. Malgré les distances à parcourir pour se rendre au bourg d'Yvias, 699 hommes vinrent donner leur avis. 255 étaient favorables à la séparation, 444 y étaient opposés. Le juge de paix avait conclu cette enquête en donnant, à titre personnel, un avis négatif: "La création proposée serait nuisible à tous les habitants".

Conformément à la réglementation en vigueur, le Préfet ordonna au maire d'Yvias par un arrêté en date du 16 mai 1850, de faire élire, sur la section de Kerfot, une commission syndicale de 15 membres appelés à donner leur avis sur la question. Le 12 juin la commission syndicale se réunissait et donnait évidemment un avis favorable à la séparation: "un des plus urgents motifs de séparation est le tiraillement qui a toujours existé et existera entre Yvias et Kerfot, tant qu'ils ne formeront qu'une seule commune".

Le 29 juin 1850, réunion du conseil municipal d'Yvias auquel furent invitées les seize personnes les plus imposées de la commune. Cette assemblée demanda au Préfet de repousser la pétition des habitants de Kerfot en s'appuyant sur l'enquête du juge de paix de Paimpol et contestant la validité de la pétition.

Le 6 septembre 1850, le Conseil général examina attentivement le dossier: enquête négative du juge de paix, avis favorable de la commission syndicale de Kerfot, avis défavorable de la municipalité d'Yvias et des personnes les plus imposées de la commune. La commission du Conseil général chargée du dossier, après avoir évoqué les inconvénients et les avantages de la séparation tels qu'ils apparaissaient dans le dossier, émit un avis favorable à la séparation¹⁹.

¹⁸ Lettre du maire de Paimpol au Préfet des Côtes du Nord en date du 10 août 1849: "Il importe de mettre promptement un terme à la situation défavorable de la commune d'Yvias qui compte dans ses sections des populations profondément antipathiques".

¹⁹ ADCA. 1M 286. Conseil général des Côtes du Nord. Session 1850. Séance publique du 6 septembre. "Les tiraillements continuels et l'hostilité existant entre Yvias et Kerfot rendent nécessaire la séparation des deux populations ayant des mœurs différentes et professant l'une pour l'autre une haine invétérée qui se perpétuera tant qu'elles seront réunies".

On passa ensuite au vote de l'ensemble du Conseil. La demande des Kerfotains fut rejetée par 19 voix contre 17! Grande déception évidemment à Kerfot, mais on ne baisse pas les bras, fort d'avoir déjà obtenu d'être érigé en paroisse.

Deuxième examen du dossier par le Conseil général, 28 août 1857.

Sept ans plus tard, il n'y avait guère eu d'améliorations entre Kerfot et Yvias. En conséquence, les Kerfotains relancèrent la procédure de demande d'autonomie municipale. Première étape: le Préfet donna à nouveau mission au juge de paix de Paimpol de procéder à une nouvelle enquête sur place. Elle dura trois jours et se termina le 25 mai 1857. Il avait entendu 276 personnes, mais beaucoup d'autres n'avaient pu donner leur avis. Résultat de cette enquête: 137 étaient favorables à la séparation, 139 y étaient opposés. Comme sept ans plus tôt, le juge de paix donnait son avis personnel: il était par principe, opposé à la multiplication des petites communes. Les charges de la paroisse étaient déjà bien lourdes, ce serait par conséquent une erreur d'y ajouter les charges municipales: entretien du personnel, création d'une école... La commune dans son état présent comptait 2372 habitants. Kerfot aurait regroupé 750 habitants. Il serait donc resté sur le territoire d'Yvias 1622 habitants. Dernière considération, le juge de paix invitait le maire et ses conseillers à faire preuve d'intelligence et d'impartialité pour apaiser les vieilles querelles entre les deux populations. Ceci dit, il donnait un avis défavorable à la séparation.

Deuxième étape: création, en la section électorale de Kerfot, d'une commission syndicale qui fut évidemment favorable au projet.

Troisième étape: procès verbal du Conseil municipal d'Yvias sur le sujet en date du 24 juin 1857²⁰, avec un avis à nouveau défavorable à la séparation, motivé par des considérations d'ordre général.

Dernière étape: le Conseil d'arrondissement avait donné un avis favorable à la séparation.. Le Conseil général, dans sa réunion du 28 août 1857, examina longuement le dossier Yvias- Kerfot d'après la longue étude faite par le rapporteur de la commission des "objets divers". Le rapporteur jugeait très sévèrement l'attitude du maire et du Conseil municipal d'Yvias à travers différents incidents et le procès-verbal de la délibération de ce Conseil.: "Votre commission, disait le rapporteur, a pensé qu'il était inutile de s'occuper de beaucoup de détails qui lui ont paru étrangers à la demande et que dans l'étude des diverses pièces de l'instruction, elle devait prendre en considération plutôt la valeur des raisons présentées que leur nombre, leur force plutôt que le style des rédacteurs de ces pièces.

Elle a pensé que les hautes raisons politiques, religieuses et sociales, alléguées par la commune d'Yvias pour s'opposer à l'érection en commune de la section de Kerfot n'étaient nullement intéressées [d'un grand intérêt] à la solution que vous donnerez à la question qui vous est soumise".

²⁰ En fait, ce procès verbal n'était qu'une longue diatribe (7 pages) contre la division des communes. Il fut rédigé avant la réunion du conseil municipal, à la demande du maire, par une personne étrangère au conseil. Ce soi-disant procès-verbal fut lu au conseil réunis. Ceux-ci furent invités à l'approuver, pratiquement sans véritable discussion. Les conseillers représentant la section de Kerfot se plaignirent auprès du Préfet de ce procédé en vérité bien peu démocratique.

Le rapporteur rappela que depuis 7 ans, Kerfot était devenue une paroisse de plein droit "Les raisons exposées à cette époque par les habitants de la section de Kerfot furent donc jugées, à cette époque, bonnes puisqu'elles furent favorablement accueillies par les autorités".

Autre argument avancé par le rapporteur: "Le peu de bienveillance qu'ils trouvent auprès des administrateurs communaux ; la situation de Kerfot sur une grande voie de circulation et ses deux foires annuelles, et les sacrifices que les habitants ont fait pour créer un presbytère et une maison d'école avec leurs seules ressources. Ajoutons à cela, l'hostilité évidente de la part de l'administration locale contre la section de Kerfot, ressort de tous les actes produits au dossier".

La commission donnait en conséquence un avis favorable à la demande des habitants de Kerfot: "En effet, les habitants d'Yvias et le Conseil municipal n'ont apporté aux motifs dont les habitants de Kerfot appuient leur demande, que des considérations générales, des promesses d'oubli du passé et d'une plus grande bienveillance pour l'avenir". Le Conseil général "prenant en considération l'impérieuse nécessité de rompre tout lien administratif entre la commune d'Yvias et la section de Kerfot, ainsi que les propositions de la commission émet un avis favorable à la demande de la succursale de Kerfot".

L'affaire semblait désormais en bonne voie. Le 21 septembre 1857, le Préfet des Côtes du Nord, après avoir rappelé plusieurs attendus et considérants relevés dans le dossier, donna en conclusion un avis favorable au projet.

"Le Préfet des Côtes du Nord [...] est d'avis que la section de Kerfot formant déjà une succursale [paroisse] soit distraite du territoire d'Yvias et érigée en commune séparée sous le nom de Kerfot".

Les Kerfotains, des anarchistes ?

C'est en toute confiance que les habitants de Kerfot attendaient le vote de la loi qui les constitueraient en commune de plein droit. Mais au Ministère de l'Intérieur, on étudia attentivement toutes les pièces du dossier. Le procès-verbal, confus et prétentieux, rendant compte de la délibération du Conseil municipal d'Yvias du 24 juin 1857, celui-là même qui aurait tant indisposé les membres du Conseil général, jeta le trouble au Ministère de l'Intérieur. Il avait réussi à semer le doute dans les bureaux ministériels. En manière de coup de pied de l'âne, le maire avait écrit: "Enfin n'est-on pas porté à présumer que si le candidat anti-officiel a obtenu dans la dernière élection près du tiers des votes de la commune, c'est en grande partie, aux habitants de Kerfot qu'est dû ce déplorable résultat?"

Le 22 juin 1858, le Ministre de l'Intérieur demandait des explications à ce sujet au Préfet des Côtes du Nord: "Ce projet [de demande d'une administration municipale distincte] qui s'appuie sur de sérieuses considérations, est néanmoins repoussé par les habitants d'Yvias pour des motifs non moins graves. D'après ces derniers, la population de Kerfot professerait des principes anarchiques et lors des dernières élections, elle aurait notamment voté pour le candidat de la démagogie. Les meneurs socialistes de la ville de Paimpol agiraient avec efficacité sur cette population et si elle était constituée en commune indépendante, elle serait entièrement sous l'influence de ces individus". Le Ministre demandait au Préfet, sur ce point, un

complément d'information en lui précisant que si ces faits s'avéraient exacts, il serait amené à repousser le projet.

Dès réception de cette lettre du Ministre de l'Intérieur, le Préfet s'adressa par courrier au Maire de Paimpol pour lui demander des éléments de réponse à cette accusation portée contre les habitants de Kerfot. Une nouvelle fois, le maire de Paimpol prit vigoureusement la défense des Kerfotains:

Paimpol, le 30 juin 1858,

Monsieur le Préfet,

Je réponds à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 26 courant relativement à l'érection de Kerfot en commune séparée. Les motifs allégués par les habitants d'Yvias pour s'opposer à cette érection et reproduits par son Excellence le Ministre de l'Intérieur seraient graves en effet s'ils étaient réels, mais je puis affirmer qu'ils sont purement et simplement une calomnie. Ainsi il n'est pas vrai que la population de Kerfot professe des principes anarchiques, ni qu'elle ait voté aux dernières élections du Corps législatif pour le candidat de la démagogie. 2° Si ce candidat a obtenu un certain nombre de voix dans la commune d'Yvias, il est de notoriété publique que ce ne sont pas les électeurs de Kerfot qui les lui ont données. Je connais personnellement bien des habitants de Kerfot qui sont en position d'exercer quelque influence sur leurs voisins et je ne crains pas de dire que ce sont tous de très braves gens, dévoués au gouvernement de l'Empereur, s'occupant d'ailleurs assez peu de politique mais toujours disposés à accepter les bonnes influences en matière électorale. On ne pourrait peut-être pas en dire autant de quelques uns des notables d'Yvias.

Quant aux meneurs socialistes de Paimpol, s'il en existait jamais qui eussent l'idée d'agir sur la population de Kerfot, je suis parfaitement convaincu qu'ils y perdraient leur temps.

Voilà, Monsieur le Préfet, mon opinion personnelle sur la question importante que vous avez bien voulu me soumettre [...] Je veux vous faire remarquer d'ailleurs que les motifs relevés dans la lettre de son Excellence contre les habitants de Kerfot ont été puisés dans la fameuse délibération du Conseil municipal d'Yvias du 24 juin 1857. Or cette pièce a été lue et relue en entier dans la commission du Conseil général dont je faisais partie. Elle y a été longuement discutée. C'est après un examen approfondi des motifs si nombreux et si graves allégués contre la demande des habitants de Kerfot que la commission a demandé à l'unanimité l'érection de Kerfot en commune séparée.

Enfin, Monsieur le Préfet, peut-être vous rappelez-vous que la note favorable à la demande de Kerfot fut prise par le Conseil général lui-même à l'unanimité moins une voix.

Agréez, Monsieur le Préfet, ...

Le Maire de Paimpol.

Rassuré par ce témoignage sans ambiguïté, le Ministre de l'Intérieur put proposer le vote d'une loi érigeant la section de Kerfot en commune indépendante. Elle fut votée le 31 mars 1859. Sans tarder, dès le 23 avril de cette même année, la Direction générale des Contributions directes à Paris, demandait par lettre au Préfet des Côtes du Nord d'établir et de bien vérifier le rôle des contribuables de la nouvelle commune. Dans un premier temps, pour assurer les services municipaux, le Préfet nomma, par arrêté du 15 novembre 1859, une commission provisoire. Elle était composée des neuf membres suivants: Le Grand Yves, Maignon Louis, Derrien Yves, Le Trévoux Gilles, Derrien Joseph, Le Guen Gilles, Guillou Yves-Marie, Quilgars Yves, Rivoal-lan Pierre.

Le 21 juillet 1860, Le Grand Yves fut nommé maire et Maignon Louis, adjoint²¹.

Le 14 août, au cours d'une séance de cette commission municipale Yves Le Grand était installé solennellement dans sa fonction de maire.

"L'an mil huit cent soixante, le 14 août, la commission de Kerfot s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances pour l'installation dans les fonctions de maire de Monsieur Yves Le Grand, demeurant à Kervouriou, auxquelles il a été nommé par l'arrêté de Monsieur le Préfet, en date du vingt et un juillet dernier...

Sur l'invitation qui lui est faite, Monsieur Yves Le Grand, debout et la main droite levée, a exprimé à haute et intelligible voix le serment dont la teneur suit: "Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur". "En conséquence, nous président susdit [Louis Maignon] le déclarons installé dans les fonctions de maire de cette commune de Kerfot". Yves Le Grand, ainsi investi dans ses fonctions de maire, installa Louis Maignon comme adjoint, suivant la même procédure.

Les premières élections pour le Conseil municipal eurent lieu en août. Les douze conseillers suivants furent élus: Le Grand Yves, 147 voix, maire; Maignon Louis, 142 voix, adjoint; Le Trévoux Gilles, 134 voix; Quilgars Yves, 126 voix; Guillou Yves-Marie, 122 voix; Derrien Yves, 121 voix; Allanet Pierre, 115 voix; Le Pont Yves, 100 voix; Seven Guillaume, 98 voix; Derrien Joseph, 120 voix; Collin Yves, 81 voix; Kermosquer Jean, 56 voix.

Aux élections de 1865, les mêmes conseillers (moins Derrien Yves, remplacé par Masson François) furent réélus.

A partir de 1871, l'élection du maire se fit en Conseil municipal. Le 6 mai, Le Grand Yves fut élu par 11 voix sur 12 conseillers. Jusqu'au 11 septembre 1890, date de son décès, il fut toujours réélu maire à l'unanimité des voix moins une.

Le plébiscite de 1870.

Voulant mesurer sa popularité dans l'opinion publique et pour se situer face aux différentes oppositions, Napoléon III soumit, par plébiscite, au peuple français le 8 mai 1870, le texte suivant:

²¹ Sous le second Empire, le maire était nommé par le Préfet.

"Le peuple approuve les réformes libérales opérées dans la Constitution depuis 1860, par l'Empereur avec le concours des grands corps de l'Etat et ratifie le sénatus-consulte du 20 avril 1870".

Au niveau national, le "oui" l'avait emporté massivement par plus de 7 millions de voix contre 1 million et demi pour le "non". Dans les Côtes du Nord, sur 130.000 votants, on dénombra plus de 120.000 "oui" et 8.000 "non". Dans le canton de Paimpol sur 3.400 votants, il y eut 2.700 "oui" et près de 700 "non". La commune la plus opposée à Napoléon III fut Plouézec, 295 "oui"; 278 "non". Kerfot, la plus petite commune du canton en nombre d'électeurs, fut aussi celle qui compta le moins de "non". Sur 153 votants, il y eut 147 "oui" et 6 "non". Etait-ce une manière de remercier l'Empereur d'avoir créé la commune 11 ans plus tôt?

La vie municipale sous la III^e République²²

En consultant la liste des maires de la commune depuis sa naissance jusqu'à ce jour, on ne peut manquer de remarquer de manière générale une grande stabilité. Une seule période d'instabilité dans les années 1944-1945. Le premier maire, Yves Le Grand, ainsi qu'on l'a vu plus haut, conserva son poste une trentaine d'années. Pour l'instant, c'est lui qui détient le record de longévité à ce poste. Hors la période troublée de la Libération, deux maires seulement n'ont pas terminé leur mandat: Yves Allanet, démissionnaire pour raisons personnelles. Il invoqua comme motif "sa position personnelle, ses occupations et son manque de compétences"²³.

Il était pourtant apparemment très apprécié et la famille Allanet avait joué, depuis une cinquantaine d'années, un rôle important dans la commune. Le Préfet n'accepta sa démission qu'à la troisième demande, le 20 janvier 1903.

Autre démission, celle de Louis Menguy en 1930. Sa lettre au Préfet mérite d'être citée:

4 juillet 1930,

Monsieur le Préfet,

J'ai le regret de vous annoncer qu'actuellement il m'est impossible d'assurer la fonction de maire de la commune de Kerfot. Inutile de vous dire tous les ennuis, les dépenses etc...que ce poste m'occasionne. Père de 6 enfants dont deux aux écoles supérieure et complémentaire, je ne puis supporter les 7.000 francs de frais supplémentaires de la mairie. Il est vrai que c'est une tradition, mais en campagne, on n'est pas en ville..

Il y a 11 ans que je lutte pour la vraie République et la laïcité. Je ferai encore tout mon possible pour cette cause, dans la mesure de mes moyens. En conséquence, Monsieur le Préfet, je vous donne ma démission de maire de la commune de Kerfot et vous prie de vouloir bien l'approuver immédiatement.

Recevez ...

Louis Menguy, Maire de Kerfot.

²² Je ne donnerai que quelques flashes sur cette période. Pour une étude plus approfondie, il sera nécessaire de consulter les archives municipales de Kerfot et l'intéressant travail de recueil de documents et d'articles de journaux réalisés par Jean-Michel Cozannet dans le bulletin local: "Kerfod Breman".

²³ Par "position personnelle", il aurait sous-entendu, une situation matrimoniale inhabituelle à l'époque, dans la commune.

Le Préfet accepta sa démission. Yves-Marie Jouan, qui avait une longue expérience du conseil municipal comme adjoint au maire, lui succéda, le 12 octobre 1930. Il fut élu au premier tour par 8 voix sur 11 votants. Les élections municipales se faisaient habituellement à Kerfot sans problèmes majeurs, sauf en novembre 1919, au sortir de la première guerre mondiale. Une liste d'Union Républicaine, dite "des poilus" se présenta contre la liste du maire sortant, Joseph Rivoallan, en place depuis 1903. Leur manifeste était plutôt virulent avec des arguments qui aujourd'hui seraient sans doute passibles de poursuites judiciaires! voici cette proclamation:

Commune de Kerfot

ELECTIONS MUNICIPALES DU 30 NOVEMBRE 1919

Chers Compatriotes,

Dans quelques jours, vous allez élire vos conseillers municipaux.
Deux listes vont solliciter vos suffrages: l'ancienne et la nouvelle.

Qu'est-ce que l'ancienne liste!

Une liste de braves gens, assurément, mais qui n'ont pu rien faire. Ils ont été menés par une femme qui se prétend le seigneur et qui se vante de leur donner de temps à autre un gueuleton pour les tenir sous sa dépendance. Liés par la reconnaissance du ventre, les conseillers, n'ont pu rien faire pendant leur mandat.

Qu'est-ce que le maire?

Un brave homme, mais mené aussi par sa femme. Voilà pourquoi tant d'allocations et de secours légalement dus n'ont pas été accordés.

Où est la Mairie?

Nous ne savons plus. C'est un tabernacle où nous n'avons pas le droit de regarder.
Tout y est caché pour nous. Il est ouvert seulement pour quelques privilégiés.

Comment sont les propriétés communales?

En souffrance. On ne fait rien pour les entretenir.

Et les contributions?

Les uns payent trop. D'autres ne payent pas sur ce qu'ils devraient payer. C'est le régime des faveurs, comme au moyen-âge

Qu'est-ce que la nouvelle liste?

Une liste composée de travailleurs et de poilus qui ne seront pas commandés par des femmes et qui ne vendront pas leur indépendance pour un bout d'andouille, ni une tranche de veau.

Nous désirons remettre la mairie à sa place et la tenir ouverte certains jours et à des heures connues de tous.

Nous ne nous proposons pas de faire l'impossible, mais de donner à chacun, dans la mesure de nos moyens, ce qu'il lui sera dû, sans faveur et sans parti pris.

Nous vous demanderons d'assister aux séances du conseil municipal et de nous donner vos avis. Vous saurez ainsi ce qui s'y passera.. La mairie ne sera plus un tabernacle, mais une maison de verre.

Si telles sont vos idées et si vous voulez une administration claire et loyale,

Votez tous pour la liste d'Union Républicaine dite des "poilus"

Menguy Louis, cultivateur, ancien combattant.

Jouan Yves, cultivateur, ancien combattant.

Perrot Yves-Marie, propriétaire, cultivateur.

Richard Adrien, cultivateur, ancien combattant.

Menguy Honoré, cultivateur, ancien combattant.

Herve Armand, retraité de la marine, ancien combattant.

Le Calvez Yves (Poustoulic), cultivateur, ancien combattant.

Sévenou Yves, cultivateur, ancien combattant.

Duchêne Jean-Marie, cultivateur.

Le Carnec Joseph, cultivateur, ancien combattant.

L e Conniat Pierre, cultivateur, ancien combattant.

Briand Yves, marin, ancien combattant.

Vive la République et la liste des "Poilus"!

L'ensemble de cette liste fut élu, au grand dépit du maire sortant. C'était l'année où il y eut, au niveau national, l'élection d'une Chambre majoritairement à droite, dite "Chambre bleu horizon". Kerfot eut aussi, en cette même année, son Conseil municipal "bleu horizon". Les années suivantes, on revint à un équilibre plus traditionnel sur la commune, avec une lutte plus âpre à l'approche du Front populaire (1936) Les élections municipales du 5 mai 1935, virent en effet s'affronter sur deux tours, une liste représentant la majorité au pouvoir, menée par le maire sortant, Yves-Marie Jouan et une demi liste d'opposition (6 candidats). La majorité était de 53 voix. Il n'y eut que 4 élus au premier tour (tous sur la liste du maire): Yves Marie Jouan, 55 voix; Pierre Hervé (adjoint) 67 voix; Louis Masson, 56 voix; Louis Le Junter, 56 voix.

Au deuxième tour, le 12 mai, il restait à élire 8 conseillers. Les résultats furent encore relativement serrés: Joseph Le Carnec, 59 voix; Hyacinthe Mataguez, 54 voix; Raphaël Gérard, 73 voix; Félix Théou, 57 voix; François Conan, 56 voix, tous les cinq de la liste du maire. Pierre Gérard, 65 voix; Yves Briand, 52 voix; Adrien Richard, 58 voix, tous les trois de la liste d'opposition. A la Préfecture de Saint-Brieuc, comme après chaque élection municipale, on s'informa sur l'orientation politique de chacun des élus et sur leur influence au sein du Conseil municipal.

Les élections législatives étaient aussi l'occasion de mesurer les dominantes politiques de chaque commune. Retenons seulement les élections législatives de 1902. De toutes celles de la Troisième République, elles furent en effet, au niveau national, celles où les opposants s'affrontèrent le plus durement. En toile de fond, la loi sur la liberté d'association du 1^{er} juillet 1901, sans doute l'une des lois les plus importantes votées sous la Troisième République, à l'initiative de Waldeck-Rousseau. Mais cette loi comporte aussi un titre III qui était lourd de menaces pour les congrégations

religieuses. Waldeck-Rousseau voulait en faire une loi de contrôle. Son successeur comme Président du Conseil, Emile Combes (1902-1905), anticlérical reconnu, en fit une loi d'exclusion de ces congrégations²⁴.

Qu'en était-il au niveau local? L'homme politique fort du canton et même de



l'arrondissement de Saint-Brieuc était Louis Armez (1838-1917), maire de Plourivo. Il avait été élu député de l'arrondissement de Saint-Brieuc, une première fois en 1876. Après avoir subi un échec en 1881, il retrouva son siège en 1889 et le garda jusqu'en 1914. Inscrit à l'Union Républicaine, il fit partie, en 1902, du Bloc des gauches et soutint par conséquent la politique anticléricale d'Emile Combes. Au plan local, il eut en 1902 un jeune adversaire, Henry Morane qui n'était pas originaire des Côtes du Nord. Celui-ci sut mener très habilement sa campagne électorale. En particulier, il sut attirer à lui un groupe d'anciens sympathisants de Louis Armez qui placardèrent nombre d'affiches contre leur ancien leader. Comme celui-ci critiquait le trop jeune âge de son adversaire, ils répliquèrent : "Ne reprochez pas à Morane d'être trop jeune, cela ne servira qu'à mieux faire ressortir que vous êtes désormais trop vieux". A cette date Louis Armez avait 64 ans.

En fait, la campagne de Louis Armez en 1902, contrairement à ce qui se passait au niveau national, ne dépassait pas les convenances admises dans ce genre de débats. Dans l'arrondissement de Saint-Brieuc, Louis Armez emporta, une fois de plus, le siège de député avec un total de 8.048 voix contre 7.040 à Henry Morane.

²⁴ "La violence du discours électoral de 1902, son ton pathétique, sa dénonciation de l'adversaire, disent la force des passions auxquelles les candidats font appel, mais aussi leur confusion". Madeleine Rebérioux, *La République Radicale (1898-1914)*.

Quant aux conséquences, au plan local, de la loi de décembre 1905, qui avait décidé la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'article paru en 2002, dans les "Carnets du Goëlo", sur la paroisse de Kerfot les a analysées. Mais depuis janvier 1905, E. Combes avait donné sa démission de Président du Conseil.

Dans le canton de Paimpol qui était son fief, il fut largement élu. Plourivo lui donna 433 voix contre 47 à son adversaire. C'est à Ploubazlanec qu'il rencontra la plus forte opposition: 285 contre 249 à son adversaire. A Kerfot, il fit un très bon score: sur 132 votants, 104 votèrent Armez, 25 votèrent Morane, bulletins nuls 3.

Ce qui ressort de cette brève analyse de la vie politique à Kerfot, de l'Ancien Régime à nos jours, c'est d'abord, chez les habitants, le profond sentiment de constituer, autour de l'église et du château, une réalité géopolitique qui ne pouvait s'épanouir qu'en toute indépendance, d'où cette obstination à lutter pour constituer d'abord une paroisse, ensuite une commune. En second lieu, on peut constater qu'à Kerfot, on n'était pas contestataire du régime en place. Il existait un sentiment de fidélité à ce régime. On fut monarchiste sous la Royauté, bonapartiste sous l'Empire, républicain sous la République. Dans cette population où agriculteurs et marins se retrouvèrent finalement à proportions égales au milieu du XXe siècle, enracinement et ouverture constituaient des valeurs de base. A notre époque où l'intercommunalité a le vent en poupe, ces deux valeurs pourraient présenter le gage d'une heureuse évolution.

LES MAIRES DE KERFOT

1 Yves	Le Grand	1860-1890 (date de sa mort)
2 François	Menguy	1890-1901
3 Yves	Allanet	1901-1903
4 Joseph	Rivoallan	1903-1919
5 Louis	Menguy	1919-1930 (démissionnaire)
6 Yves-Marie	Jouan	1930-1944
7 Pierre	Hervé	4/44 - 5/1944
8 Yves	Menguy	5/44 - 5/1945
	Pierre	5/45 - 9/1945
9 Louis	Masson	9/45 - 1959
10 Pierre	Gérard	1959 - 1965
11 Yves	Carnec	1965 - 1977
12 Jean-Claude	Vittel	1977

Sigles : ADCA - Archives Départementales des Côtes d'Armor
ADIV - Archives Départementales d'Ille et Vilaine

Chapitre 3

Kerfot : l'Ecole et ses instituteurs.

Le 31 mars 1859, une loi érigeait Kerfot en commune indépendante (cf. carnets du Goëlo 2004). Ce fut une grande joie pour les habitants de la nouvelle commune après cinquante années de lutte contre la commune d'Yvias, mais il restait à organiser tous les services ordinaires d'une commune. L'enseignement en particulier fut une des premières préoccupations du maire et des conseillers municipaux. La commune avait peu de ressources financières or le fonctionnement de l'école était, à cette date, entièrement à la charge de la commune. Malgré cela, la décision fut prise d'ouvrir une école.

Les écoles primaires à Kerfot.

Sans tarder, la commission municipale qui précéda la mise en place d'un conseil municipal, dans sa réunion du 8 février 1860, vota le budget de l'école. Il serait demandé annuellement aux familles une contribution de :

- 1 Franc pour les garçons de moins de 9 ans,
- 1,20 Franc pour les garçons de plus de 9 ans,
- 75 centimes pour les filles de moins de 9 ans,
- 1 Franc pour les filles de plus de 9 ans¹.

L'école serait provisoirement mixte. L'institutrice fut Jeanne Marie PERSONNIC ; elle était née à Plourivo, le 12 février 1834. Agée de 26 ans, célibataire, elle avait obtenu son Brevet élémentaire six années plus tôt. Sa nomination provisoire datait du 18 janvier 1860. Son traitement annuel fut de 200 Francs. On peut estimer que l'effectif dépassa progressivement la soixantaine d'élèves².

En 1878, une demande de gratuité avait été faite par les parents de 61 enfants, 50 reçurent un avis favorable du maire, du conseil municipal et du recteur.

En cette même année, on comptait sur la commune :

Garçons de 3 à 7 ans	34	8 fréquentent l'école
de 7 à 13 ans	52	47 fréquentent l'école
de 13 à 15 ans	16	16 fréquentent l'école
TOTAL	102	71 fréquentent l'école
Originaires de la commune	93	
Hors commune	13	
TOTAL	106	

¹ Ce qui représentait approximativement le salaire d'une journée de travail.

² En 1867, une vingtaine d'écoles dans l'arrondissement de Lannion avait plus de 100 élèves. Le record était tenu par la commune de Pleudaniel, dont l'école de garçons accueillait 165 élèves pour un seul instituteur !

Si l'on estime que le nombre de filles d'âge scolaire était équivalent, on constate qu'environ 25% des familles n'avaient pas les moyens de mettre leurs enfants à l'école. La loi de 1881 sur la gratuité scolaire était donc bien justifiée.

Cette situation mixte, déclarée provisoire, dura jusqu'au 15 janvier 1876, date à laquelle, Charles Marie Hervé fut le premier instituteur nommé à Kerfot pour diriger l'école des garçons. Né le 2 avril 1854 à Yvias, il était lui aussi célibataire. Après avoir obtenu son Brevet en octobre 1873 à Brest, il comptait quatre années de service à Pludual. A son arrivée, seuls deux élèves savaient lire, écrire et compter. Il ne restera que deux années en poste à Kerfot.

En 1878, son successeur Julien Gilles Gourhand pouvait faire le rapport suivant à l'Inspecteur d'académie :

"1° Je signale avec plaisir que presque tous les enfants (garçons) de la commune fréquentent l'école.

2° Presque tous les élèves savent lire et sont assez intelligents, ce qui me fait espérer que les progrès seront sensibles cette année.

3° La maison d'école est saine mais les appartements à l'usage de l'instituteur auraient besoin de quelques réparations. Il n'y a pas de jardin. Le mobilier classique est incomplet. L'école ne possède pas de cartes géographiques.

4° Bibliothèque : l'école ne possède pas de bibliothèque.

5° Classe d'adultes : nombre d'élèves qui ont fréquenté l'école du soir (du 1^{er} octobre 1877 au 1^{er} avril 1878) : payants : 0, gratuits : 28.

6° Dépenses de toute nature faites dans la commune en faveur de l'instruction primaire :

- L'instituteur a un traitement fixe [annuel] de 1200 Francs.

- Le secrétariat de mairie lui rapporte 50 Francs par an.

- Pour le cours d'adultes, l'instituteur a reçu une indemnité de 60 Francs.

7° Détails personnels à l'instituteur :

L'instituteur est heureux d'habiter aujourd'hui la maison communale et cela parce que son logement personnel et sa classe sont plus convenables. L'instituteur n'a malheureusement pas de jardin³.

14 décembre 1878

L'instituteur.

Comme on vient de le voir, l'instituteur percevait un traitement fixe annuel de 1200 Francs. Chaque année le conseil municipal votait le budget "écoles". En 1879, il était ainsi composé :

³ On peut s'étonner de l'insistance de l'instituteur sur l'absence de jardin. A cette époque, ce jardin avait un triple intérêt :

1° C'était un lieu pédagogique où il pouvait faire à ses élèves quelques cours pratiques sur la germination, sur les genres de greffes etc.

2° Il pouvait y cultiver lui-même quelques légumes et améliorer ainsi son ordinaire.

3° Le jardin lui donnait un statut équivalent à celui du recteur !

Dépenses		Recettes	
Traitement de l'instituteur	1200 F	Vote des quatre centimes spéciaux prescrits par la loi	129,64 F
Traitement de l'institutrice	700 F	Contributions scolaires des familles	241,75 F
Location de la maison d'école des filles	192 F	Total des ressources de la commune	371,39 F
		Reste à la charge de la subvention départementale	1720,61 F
TOTAL	2092 F	TOTAL	2092,00 F

Les lois Jules Ferry de 1881 et 1882 vont rendre l'enseignement gratuit, obligatoire et laïque. Pour la commune le plus important fut la loi du 19 juillet 1889 par laquelle l'Etat prenait en charge le traitement de tous les instituteurs et institutrices qui de ce fait devenaient des fonctionnaires de l'Etat. Ces fonctionnaires dépendaient donc de trois instances : de l'Etat pour le traitement, de la commune pour leur logement et le fonctionnement de l'école, de l'inspection académique départementale pour leur nomination, leur carrière et leur contrôle pédagogique.

Vers 1880, les Kerfotains prennent de plus en plus conscience de l'importance de l'éducation et le nombre des élèves ne cesse d'augmenter. En conséquence, le maire et le conseil municipal adressent le 21 novembre 1881, une première demande au Préfet pour obtenir un poste d'instituteur adjoint pour l'école des garçons. Motif: 72 élèves sont inscrits alors que le règlement prévoit un dédoublement au-delà de 50 élèves. Consulté, l'Inspecteur primaire de Saint Brieuc émet un avis défavorable ainsi motivé : "De novembre 1880 à mai 1881, il n'y avait eu qu'une moyenne de 52 élèves présents par mois; considérant que ce chiffre d'élèves n'est pas suffisant pour motiver l'emploi d'un deuxième maître, l'Inspecteur primaire estime qu'il y a lieu d'ajourner la présente demande du conseil municipal de Kerfot"⁴.

L'année suivante, le Maire et le Conseil renouvellent leur demande d'un instituteur adjoint pour l'école de garçons, ainsi motivée: "Le Maire considérant que la direction de la classe des garçons devient trop pénible pour un seul maître, vu la quantité d'élèves qu'elle renferme, (79 inscrits le mois dernier) et en prévision de l'agrandissement de la classe et de l'application de la loi obligatoire, propose au Conseil de voter la création d'un poste d'instituteur adjoint pour la classe des garçons dans la commune de Kerfot. Proposition votée à l'unanimité par le Conseil."

Cette fois, c'est l'Inspecteur d'Académie qui répond en se montrant plus compréhensif :

⁴ ADCA 1T 184.

"L'Inspecteur d'Académie considérant que la commune de Kerfot dont la population est de 758 habitants compte 56 garçons de 6 à 13 ans, qu'il a été reçu en 1881-1882 à cette école 79 élèves au maximum et 72 en moyenne en y comprenant plusieurs élèves des communes limitrophes et un certain nombre d'enfants en dessous de 6 ans,

- considérant qu'il est impossible à un seul maître d'obtenir de bons résultats dans son enseignement en ayant un aussi grand nombre d'élèves...

- considérant qu'un projet de construction d'une deuxième classe est à l'étude, est d'avis qu'un emploi d'instituteur adjoint soit créé à l'école communale des garçons de Kerfot."

Saint Brieuc, le 6 novembre 1882⁵.

Le 16 décembre 1882 le Ministre de l'Instruction publique donnait son accord pour cette création de poste (Lettre au Préfet). Ainsi dès l'année suivante le dédoublement de la classe des garçons avait été obtenu. Il se maintint jusqu'en 1925, date à laquelle une autre solution fut adoptée. Une institutrice adjointe fut nommée à l'école des filles.

La maison d'école

"Tant que la nécessité de l'instruction n'est pas vraiment reconnue par la population, l'école utilise un local d'emprunt par hasard disponible. Il en résulte d'innombrables inconvénients: pas de cour où les élèves puissent attendre l'heure de la classe et prendre des récréations. Pas de préau. Pas de toilettes enfin et les enfants satisfont leurs besoins dans la rue ou dans les champs."⁶

A Kerfot, la première école mixte fut ouverte en 1860, dans une maison louée, où l'on retrouvait les inconvénients cités plus haut. Pas de tables, les élèves n'avaient que des bancs pour s'asseoir et pour écrire, une simple ardoise placée sur les genoux. Mais rapidement la municipalité (dès 1863) chercha à emprunter pour la construction de ce qu'on appelait alors: la maison d'école. L'instituteur, Gilles Gourhand, comme on l'a vu plus haut, pouvait en 1878 se réjouir de la qualité de son école et de son habitation. Par la suite, la loi du 1^{er} juin 1878 obligea les communes à construire leurs propres maisons d'école, distinctes des habitations privées.

Au budget communal de 1878 apparaît encore la location de la maison d'école des garçons pour 150,00 Francs. Au budget de 1879 apparaît la location de la maison d'école des filles pour la somme de 192,00 Francs. Apparemment la maison d'école des garçons n'a été achevée qu'en 1879.

En cette même année, après deux réunions du Conseil municipal (février et juin), on constate que 600 Francs seraient nécessaires pour réparer convenablement la maison d'école de la commune, (sans doute pour l'achèvement des travaux). Il est voté à

⁵ ADCA 1T 184

⁶ Antoine PROST. *Histoire de l'enseignement en France 1800-1967*. Editions Colin 1968 p.112.

l'unanimité la somme de 204,55 Francs disponible au chapitre additionnel de 1879 pour ces réparations. On prie l'Etat de bien vouloir accorder à la commune un secours de 395,45 Francs pour parfaire la dite somme de 600 Francs.

Au Conseil municipal du 6 août 1882, le Maire informe les membres du Conseil que: "L'Inspecteur primaire demande la construction d'une maison d'école de filles et l'agrandissement de la classe des garçons. [Très vite cette école est donc apparue trop petite.] ainsi que le remplacement du mobilier des deux écoles.

Le Conseil après en avoir délibéré déclare consentir à l'achat du terrain [pour l'école des filles] et approuve les plans et devis précités.

On prie cependant Monsieur le Préfet de bien vouloir accorder à la commune les secours nécessaires pour les deux écoles, la situation de la commune ne lui permettant pas de créer d'autres ressources."

Le 23 septembre 1883, nouvel examen de l'achat du terrain pour la construction d'une école de filles et l'agrandissement de l'école de garçons.

Le 9 janvier 1887 a lieu la réception, par le Conseil, des travaux des deux écoles.

On peut constater l'effort très méritoire consenti par le Conseil municipal pour donner aux enfants de la commune des conditions de travail satisfaisantes. Heureusement la prise en charge par l'Etat du traitement des instituteurs à partir de 1889, soulagera considérablement le budget communal en ce domaine.

L'Inspection académique lança en 1907 une enquête sur les maisons d'école⁷ et le logement des instituteurs. A Kerfot, l'école des filles, construite en bas du bourg, appartenait à la commune. Elle comportait une grande salle de 10,70m sur 6,90m, total 60 places. L'institutrice avait à sa disposition quatre pièces.

L'école des garçons comportait deux salles de classe: la première de 7,80m sur 6,80m, la seconde de 7,80m sur 6,20m. L'instituteur avait à sa disposition une cuisine et une salle à manger et à l'étage une chambre. Les salles de classe permettaient d'accueillir, l'une 34 élèves sur 4 quatre tables à 7 places et 3 tables à 2 places, l'autre 32 élèves sur 16 tables à 2 places (voir Photo).

Il a été possible de reconstituer approximativement la liste des instituteurs et institutrices. Certains d'entre eux n'ont été que de passage. D'autres ont marqué plus profondément leurs élèves.

Joseph Riou qui ne resta à Kerfot que quatre années était considéré comme "Bon instituteur, estimé de la population". Jean-Marie Geoffroy, né à Plouézec ne demeura également que deux années, sa mutation fut demandée par le Maire pour désaccord sur son activité de secrétaire de mairie.

Jacques Gauffenic était né à Pludual en 1865. Il avait reçu sa formation pédagogique pendant trois années à l'école normale de Lamballe (1882-1885). Nommé à Kerfot le 19 novembre 1892, il y épousa une jeune fille de la commune (fait assez rare) et demeura en poste jusqu'en 1923. Les appréciations des inspecteurs à son sujet sont toutes très élogieuses:

-1893, "Maître intelligent, capable, mais d'un naturel timide". Considération : "Est très considéré dans cette commune qui depuis plusieurs années n'a pas eu un instituteur aussi bon à tous égards."

-1909, "Instituteur de moralité irréprochable et de bonne tenue. Les rapports avec les autorités et les familles sont très bons et il jouit de la considération générale".

-1913, "Instituteur intelligent, qui a de l'initiative. Sa classe est vraiment bonne". Admis à la retraite pour raisons de santé à compter du 1^{er} août 1923, il avait été en exercice à Kerfot pendant une trentaine d'années. Ce fut certainement un record !

Pierre Elien fut maître adjoint à l'école de garçons de 1904 à 1918, date de son décès. Il fut également très bien considéré: "Maître sérieux, un enseignement un peu élevé et copieux pour d'aussi jeunes enfants... mais il donne de bons résultats" (Rapport de l'Inspecteur primaire 25 novembre 1909). En 1915, sur 83 garçons inscrits, 73 étaient régulièrement présents dans les deux classes.

Mademoiselle Le Goffic Louise Marie, arriva à Kerfot, venant de la commune de Prat où la concurrence était forte entre les deux écoles, l'école publique et l'école privée. Elle y était en conséquence en difficulté avec la municipalité. Quand elle arriva à Kerfot en 1911, elle avait 46 ans et 20 années d'expérience. C'était une maîtresse confirmée, toujours très bien notée dans les inspections. Elle restera onze années en service à Kerfot (1911-1922). Ses élèves en gardèrent le meilleur souvenir. Pourtant la charge était relativement lourde: en 1915, on relevait 65 élèves inscrites; sur ce nombre 58 étaient régulièrement présentes. Il fallut attendre 1925 pour obtenir un dédoublement de la classe par la nomination d'une institutrice adjointe.

Après la première guerre mondiale, le Ministère de l'Instruction publique pour combler le nombre important de victimes parmi les instituteurs dut faire appel à de jeunes mutilés de guerre. Ils furent rapidement formés et cela dès 1916. Jacques Gauffenic, après son départ à la retraite, fut remplacé successivement par deux mutilés de guerre. Le premier Augustin Cochet resta deux années en poste à Kerfot. Il était invalide de guerre à 75%. Réformé en 1911 pour bronchite, il s'engagea pour la durée de la guerre en 1914.

Blessé une première fois dès le début de la guerre (poumon droit traversé par une balle), il repartit pour le front où il fut gravement blessé par un éclat d'obus à la tête, le 20 avril 1917. Il dut être trépané, d'où de graves séquelles psychologiques. L'Inspecteur primaire lui décerna en 1924 une appréciation élogieuse: "Maître sympathique, encourageant et précis. Enfants à l'esprit vif, s'expriment sans embarras". Lui et son épouse furent mutés, à leur demande, sur Trégavou en 1925.

1925 Nomination d'une institutrice adjointe.

Le 1^{er} mars 1925, le Conseil municipal demanda la création d'un poste d'institutrice adjointe pour l'école des filles. Dans une réponse dûment motivée, le Conseil

départemental de l'enseignement primaire donna dans sa réunion du 8 avril 1925 un avis favorable à la création de ce poste :

"Considérant que l'école de filles de Kerfot est à classe unique, que l'effectif des élèves inscrites a atteint respectivement :

53 élèves au 1^{er} décembre 1921

52 élèves au 1^{er} décembre 1922

48 élèves au 1^{er} décembre 1923

48 élèves au 1^{er} décembre 1924

que cet effectif n'a cessé de dépasser le chiffre de 40 fixé par Monsieur le Ministre comme une moyenne raisonnable par classe, qu'il va s'élever du fait de la forte natalité d'après guerre, qu'il n'y a pas dans la commune d'école privée, que le Conseil municipal est favorable et s'engage à la construction nécessaire, émet l'avis qu'il soit créé un emploi d'adjointe à l'école de filles de Kerfot".

Ce qui fut fait dès la rentrée de 1925: Madame Rault fut nommée à ce poste.



Année scolaire 1934-1935.

Trouvant sans doute que quatre postes d'instituteurs pour Kerfot cela faisait beaucoup, l'Inspection académique rendit mixte la 1^{ère} année de l'école primaire. Ce qui permettait de supprimer le poste d'instituteur adjoint à l'école de garçons ! Les travaux à réaliser n'étaient guère importants. Il suffisait de diviser en deux la grande salle existante, en y aménageant une cloison.

En cette même année 1925, Joseph Rault succéda à Augustin Cochet: il était lui aussi mutilé de guerre ayant été amputé d'un bras. Lui et son épouse furent en poste à Kerfot de 1925 à 1936. Tous deux ont laissé auprès de leurs anciens et anciennes

élèves un excellent souvenir. Ils quittèrent Kerfot pour une promotion à Pléhédél en 1936.

Jusqu'à cette année 1936, le poste de secrétaire de mairie avait toujours été tenu par l'un des instituteurs. Au départ de Joseph Rault, il est probable que son successeur, jeune instituteur, nouvellement marié, refusa ce poste pour se consacrer entièrement à son métier d'enseignant. Joseph Rault, invité par le Maire à choisir un successeur pour cette fonction et à le former, choisit Marie Le Bolloch, épouse Francis Collin par la suite, pour lui succéder. De 1936 à 1952, elle fut ainsi la première femme non fonctionnaire de l'Instruction publique à remplir ce service. Par la suite la tâche devait s'amplifier et se complexifier de plus en plus, exigeant d'y consacrer un temps plein, alors que l'instituteur n'y consacrait qu'une heure ou deux dans la soirée.



M. Petiot dans sa classe en 1937.

Louis Petiot n'avait que 22 ans quand il fut nommé à Kerfot. Nouvellement sorti de l'Ecole Normale, il avait occupé un premier poste à Caulnes. Après leur mariage, lui et son épouse avaient opté pour le double poste laissé vacant à Kerfot. Louis Petiot fut un remarquable pédagogue, amenant un sang neuf dans les méthodes jusque là en vigueur. Dès les premiers jours, il introduisit de nouveaux jeux sur la cour de récréation (ballon prisonnier, jeu de l'épervier). Son enseignement s'inspirait de méthodes actives (par exemple visite à Correc des rives concaves et convexes du ruisseau etc.).

Il apprenait également à ses élèves, par la pratique, les différentes méthodes de greffes. En travaux manuels éducatifs, il faisait exécuter différents objets miniaturisés. Au printemps, il organisait l'après-midi des matchs de football à Saint-Yves. En fin d'année, il montait avec ses élèves quelques saynètes comiques. Avec lui, malgré ses exigences, la classe devenait vraiment vivante.

Après lui, l'école de Kerfot connut encore six autres directeurs ou directrices, mais faute d'effectifs suffisants, à partir de 1999, il fallut procéder à des regroupements, en particulier avec la commune d'Yvias.

Le Certificat d'Etudes primaires : C.E.P.

La clôture de la scolarité s'achevait ordinairement par le passage du certificat d'études primaires (C.E.P.). Chaque année 3 ou 4 garçons et autant de filles se rendaient durant une journée à Paimpol pour subir cette épreuve. En première série, le matin, il y avait quatre épreuves : la dictée (un zéro était éliminatoire !) suivie des questions, le calcul, la rédaction, l'histoire et la géographie. L'après-midi il y avait les épreuves de deuxième série : dessin, lecture et chant. La mise en place de cet examen devenu si important pour les enfants et pour les parents remontait à la fin du second Empire (1866) ; il se passait devant un jury départemental qui, en fin de journée, proclamait solennellement les résultats. Un arrêté de 1880 fixa l'âge minimum à 12 ans⁸. Il fallut une loi en 1882 pour rendre cet examen obligatoire⁹.

Cet examen n'était pas facile. Ainsi sur le canton de Paimpol en 1900, il y eut 109 garçons et 72 filles présentés. 46 garçons et 12 filles furent éliminés en première série. Définitivement admis : 63 garçons et 60 filles. A Kerfot, deux garçons furent candidats, 1 seul fut admis. Les deux filles candidates furent toutes les deux admises. Les résultats sur la commune furent très inégaux d'une année sur l'autre (les mentions furent peu nombreuses). Ils s'améliorèrent progressivement. Ainsi en 1935, les quatre candidats furent tous admis, dont deux mentions B. Sur les deux candidates, une seule fut admise.

Il faut admirer le travail persévérant d'Yves Le Grand, maire pendant une trentaine d'années, et des conseillers municipaux qui, spécialement pendant ces premières années de l'existence de la commune, voulurent mettre en priorité dans leur action, l'enseignement primaire des enfants de la commune. Pendant près d'un siècle et demi une cinquantaine d'instituteurs et d'institutrices ont su, chacun à sa manière, faire monter progressivement le niveau d'instruction des enfants de la commune. Ces efforts portent certainement aujourd'hui leurs fruits.

La disparition progressive de la langue bretonne.

"Il est interdit de cracher par terre et de parler en breton."

Cette interdiction fréquente dans les écoles de la Bretagne bretonnante ne fut pas utilisée à Kerfot. La disparition de l'utilisation du breton se fit sans bruit et très progressivement. La coupure entre l'utilisation courante du breton et du français peut se situer dans la génération de la première guerre mondiale. Les anciens combattants revenant du front n'avaient parlé que le français durant quatre années. En revenant au pays, ils reprirent l'usage de la langue bretonne. Mais quand, dans leurs récits de

guerre, ils voulaient donner plus de relief à leurs dires, ils utilisaient la langue française.

Jusqu'en 1940, à l'église, le sermon se faisait toujours en breton mais les publications officielles de la mairie, après la messe, à partir de la croix de la place du bourg, se faisaient en français ! Pour la génération d'après la première guerre mondiale, parler le breton paraissait rétrograde même si on le connaissait. Parler en français, c'était moderne. Dans certaines familles, c'était typique ! Les parents parlaient en breton aux aînés, en français aux plus jeunes ! Et pourtant jusqu'en 1940, les conversations dans la rue et aux cafés se faisaient en breton. Le breton était encore couramment employé. Plusieurs vieilles personnes d'ailleurs ignoraient le français et ne s'exprimaient qu'en breton.

Quelle fut dans cette évolution l'influence de l'école ? Il n'y eut pas besoin d'interdictions. On ignorait seulement la culture bretonne. L'histoire de la Bretagne n'était jamais enseignée. On savait que nos ancêtres étaient les Gaulois. On connaissait bien Vercingétorix. D'ailleurs après 1920, la "colonisation linguistique" s'accrut par la nomination d'instituteurs et d'institutrices en provenance du pays gallo¹⁰ ignorant par conséquent la langue bretonne. Les derniers instituteurs bretonnants à Kerfot furent Jacques Gauffenic, Pierre Elien et Louise Le Goffic.

La seconde guerre mondiale ne fit qu'accentuer ce déclin de la langue bretonne par un apport de population ignorant généralement la langue bretonne.

Autre élément culturel : la coiffe bretonne disparut également très progressivement dans la même période, après 1920. Les photos de noces de 1930 sont très parlantes. Quelques rares jeunes femmes portent encore la coiffe mais le chapeau ou le nu-tête se généralisent. Par souci de commodité et par désir de paraître modernes, les jeunes commençaient à rejeter tout ce qui faisait référence à la culture bretonne.

Aujourd'hui, un regain d'intérêt pour la culture bretonne se fait jour au travers des manifestations folkloriques. Le désir de reprendre l'apprentissage de la langue bretonne voulu par certains mouvements, aussi méritoire soit-il apparaît évidemment problématique¹¹.

⁸ Pour les garçons classés "inscrits maritimes" une dérogation était possible, l'âge minimum était alors fixé à 11 ans dans l'année.

⁹ Antoine PROST *Histoire de l'enseignement en France 1800-1967* p. 123

¹⁰ La frontière linguistique en Bretagne passe par une ligne Saint Quay Portrieux au Nord - Vannes au Sud. A l'Est c'est le pays gallo, à l'Ouest c'est le pays bretonnant.

¹¹ Dans la Principauté de Monaco, (environ 30 000 habitants) l'apprentissage du monégasque est obligatoire dans les premières années du collège.

LISTE DES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES A KERFOT DE 1860 A NOS JOURS (liste approximative)

1876	HERVÉ Charles-Marie	1860	Mlle PERSONNIC Jeanne Marie Ecole Mixte
1878	GOURHAND Julien-Gilles 2 écoles (garçons et filles)	1863	M ^{me} PERSONNIC / LE BARZIC
1882 1888	RIOU Joseph (adjoint) AUFFRAY Louis	1887	LE ROY Marie Yvonne
1888	LE BARZIC LE DAVAY Pierre LE MESCAM Yves Marie		LE FLOCH Marie Yvonne Départ en retraite en 1898
1888	LE HENAFF Célestin BOURDONNEC François (adjoint.)	1898	LE MOY Rosalie
1890	ALLANET Jean-Marie	1907	M ^{me} Veuve COLLET
	GEOFFROY Jean-Marie	1911	M ^{me} COLLET née GOUPIL
1892	LANVAN Yves-Marie GAUFFENIC Jacques (1892-1923)	1911	M ^{lle} LE GOFFIC Louise (1911-1922)
1904	ELIEN Pierre (adjoint) Décédé le 26 avril 1918	1922	M ^{me} GUILLOU née MATHIEU
1923	COCHET Augustin REBOURS Adrien	1918	M ^{lle} GELIN - LE GUEN (1918-1919)
1925	RAULT Joseph	1922	M ^{lle} LEZORAY - REBOURS
1936	PETIOT Louis	1925	Nomination d'une institutrice adj.
1940	CITÉRIN (1940-1947)	1925	M ^{me} RAULT née LANOË
	COZIC	1931	M ^{me} MAYARD
1957	CARNEC Yves (1957-1958)	1936	M ^{me} PETIOT
	LE LOC		M ^{me} CITÉRIN
	LE LOUARN	1957	M ^{me} COZIC(1957-1970)
1977	LE GOFF (1977-1997)		M ^{me} LE LOUPP
1998	BALLARINI (1998-1999)	1971	M ^{me} LOSTANLEN(1971-1975)
	Fermeture de l'école en 1999	1976	M ^{me} CORNILLON(1976-1977)

Chapitre 4

KERFOT PENDANT LES DEUX GUERRES MONDIALES.

La Grande guerre (1914-1918).

Le 1^{er} août 1914, l'Allemagne déclarait la guerre à la France. Le conflit allait durer quatre longues années. Dès le début, le Ministre de l'Instruction Publique, avec une certaine emphase, demanda au corps enseignant d'informer les élèves sur les enjeux du conflit.

"Je déclare que le jour de la rentrée dans chaque cité et chaque classe, la première parole des maîtres aux élèves hausse les cœurs vers la Patrie et que sa première leçon honore la lutte sacrée où nos armes sont engagées. Dans tout le pays, à la même heure, les fils de France vénéreront le génie de leur nation et salueront l'héroïsme de ceux qui versent leur sang pour la liberté, la justice et le droit humain. La leçon des maîtres sera simple et forte ! Puis à grands traits, sobrement et clairement, on dira les causes de la guerre. L'agression sans excuses qui l'a déchaînée et comment, devant l'univers civilisé, la France éternel champion du progrès et du droit a dû se dresser encore avec ses alliés valeureux pour repousser l'assaut des barbares modernes."

Circulaire de septembre 1914.

En 1919, les enseignants furent invités à rédiger un bref mémoire des faits saillants qui avaient marqué leur commune pendant ces quatre années.

Des instituteurs de Paimpol firent le compte rendu suivant :

1914: "Samedi 1^{er} août 1914. Le matin on apprend que Jean Jaurès a été assassiné. A 16h 35, arrive l'ordre de mobilisation générale. Emotion intense, on court à la poste, lire et copier la dépêche qui vient d'arriver. Course éperdue des automobiles et des bicyclettes montées par les gendarmes. Des appels de clairon annoncent le grand événement. A 20h 30, grande manifestation. Plusieurs centaines de jeunes hommes précédés de tambours, de clairons, de drapeaux tricolores, parcourent les rues de la ville en chantant la Marseillaise qui alterne avec le cri rythmé:

*" C'est l'Alsace, l'Alsace, l'Alsace
C'est l'Alsace qu'il nous faut ".*

Dimanche 2 août: départ des premiers mobilisés. Foule énorme à la gare. Emotion poignante.

Lundi 3: nouveaux départs. Grande affluence à la gare. Enthousiasme délirant. De tout jeunes gens veulent partir pour s'engager [...] Tous les soirs, grande affluence près de la poste pour lire les dépêches officielles [...].

Semaine du 6 au 13 septembre: arrivée de nombreuses personnes évacuées des régions frontalières. Elles sont accueillies par la population, avec une généreuse sympathie.

Dimanche 13 septembre: une dépêche officielle annonce la victoire de la Marne. A l'angoisse des semaines précédentes causée par la rapide avance allemande succède une réconfortante confiance.

Mercredi 7 octobre: à 18h 35 arrivée d'un convoi de 111 blessés de guerre, annoncé depuis le matin. Nombreuse affluence à la gare. Réception chaleureuse. Ces blessés semblent exténués de fatigue. Presque tous sont territoriaux de 30 à 40 ans.

Mardi 20 octobre: arrivée à la gare d'une quarantaine de prisonniers de guerre allemands, qui se rendent à Kerity où ils vont être occupés aux travaux de la voie ferrée de Plouha à Paimpol. La foule assez nombreuse éprouve à leur égard des sentiments très variés.

Mardi 1^{er} décembre: obsèques d'un soldat blessé, décédé la veille. Une grande partie de la population y assiste [...] C'est le premier des soldats hospitalisés décédé dans nos ambulances locales.

1916: 24 février 1916: on apprend la formidable attaque allemande sur Verdun. Une foule angoissée attend tous les soirs à la gare l'arrivée par le dernier train du journal "La Dépêche de Brest".

1917: pavoisement général pour fêter l'intervention des Etats Unis. Jeudi 20 septembre, à Plourivo, obsèques de M.Armez, conseiller général du canton de Paimpol et député des Côtes-du-Nord [...]

1918: Mars/juin: par suite du bombardement de Paris par avions et par canons à longue portée et pour soustraire les écoliers aux dangers de ces bombardements, les œuvres de bienfaisance parisiennes dirigent les enfants sur la province. Des familles en reçoivent quelques uns. Nos élèves leur font le meilleur accueil.

Août: le pain se fait rare. On fait la queue à la porte des boulangeries pendant de longues heures. Les bonnes nouvelles du front laissent entrevoir que cette crise du pain n'aura pas une trop longue durée.

Jeudi 6 novembre: à l'heureuse nouvelle de l'acceptation de l'armistice par l'Allemagne, de joyeuses manifestations se sont produites spontanément et jusqu'à une heure assez avancée de la nuit.

Lundi 11 novembre: à midi, la nouvelle officielle de la signature de l'armistice se propage de tous côtés et dès lors, la ville présente une animation inaccoutumée. Quelques heures après, les édifices publics et les maisons particulières étaient superbement pavoisés. Le laurier, symbole de gloire et de victoire, y tenait surtout sa place.

Des groupes de jeunes gens munis de drapeaux parcouraient les rues en chantant. Un grand nombre de Paimpolais et d'habitants des communes voisines se promenaient endimanchés. Le soir, illumination générale et retraite aux flambeaux précédée de la musique et suivie d'une très grande foule, composée de Paimpolais et d'un grand nombre d'habitants des communes voisines. Les cœurs, comprimés d'angoisse depuis plus de quatre ans, s'ouvrent largement à la joie et à l'enthousiasme patriotiques.

Paimpol, le 17 juillet 1919

C.LARIVEN et G.LARIVEN, Instituteurs¹

A la fin de la guerre, comme dans toutes les communes de France, on érigea devant l'église un monument aux morts. Chaque année le 11 novembre, on nommait chacune de ces victimes, suivies d'un "mort pour la France". Cependant, sur les registres de décès de la commune, pendant ces années 1914-1920, seuls dix-sept noms figurent. Il est difficile de savoir sur quels critères cette liste fut élaborée. S'agit-il de soldats et marins nés ou domiciliés à Kerfot ou encore de ceux qui, étant nés à Kerfot, étaient domiciliés et enregistrés sur d'autres communes? Enquête à poursuivre Retenons quelques noms les plus caractéristiques.

1914 Le premier de ces morts se nommait GUEZOU Jean-Marie. Il fut tué à Dixmude (Belgique) le 10 novembre 1914, il avait 40 ans.

1915 KERROUX Louis était soldat au 219^{ème} régiment d'infanterie. Il fut tué le 29 mars 1915 dans l'Oise.

1916 CLECH François, 19^{ème} régiment d'infanterie, tué dans le secteur de Berry au Bac, le 29 août 1916 par éclat d'obus ; il était né à Kerfot le 20 octobre 1891, il avait donc 25 ans.

¹ ADCA IT 402

1917 BROCHEN Yves-Marie était né à Kerfot le 15 août 1891. il était quartier-maître timonier. Il fut considéré comme disparu en mer dans la perte du chalutier "La Providence" le 2 septembre 1916. Lui aussi avait 25 ans.

LE BERRE Yves-Marie était né à Kerfot le 31 décembre 1881. Il était cuisinier, mort pour la France dans le naufrage du vapeur "TRIGNAC" le 25 février 1916, en mer du Nord. Le navire fut heurté par une mine ou torpillé, ce qui provoqua deux explosions. Le navire coupé en trois parties coula en trois minutes. Sur trente hommes d'équipage seuls quatre rescapés survécurent.

1917 MINTER Louis-Marie né à Kerfot le 23 mai 1890, mécanicien sur le trois mats "GUILLOTA" du port de Dunkerque, torpillé par un croiseur allemand le 6 octobre 1917.

1918 PERROT François Joseph né le 8 mars 1895 à Plourivo, domicilié à Kerfot, soldat de 2^{ème} classe du 248^{ème} régiment d'infanterie, mort pour la France au BOSQUET du MESNIL-SAINT-GEORGES (Somme) le 4 août 1918.

1919 RICHARD Yves-Marie né à Kerfot le 12 novembre 1890, matelot cannonier au 2^{ème} dépôt, décédé à Brest le 13 février 1919².

KERFOT DANS LA 2^{ème} GUERRE MONDIALE.

Ceux qui s'étaient battus pendant quatre années pour ne plus voir de semblables "boucheries" durent cependant rapidement déchanter. Vingt années plus tard en 1939, un nouveau conflit encore plus sanglant que celui de la première guerre mondiale devait frapper notre planète.

Le 1^{er} septembre 1939, Hitler décidait l'invasion de la Pologne. Du côté anglais et français, la réponse fut immédiate, ce fut la déclaration de guerre à l'Allemagne le 3 septembre 1939. La première étape de cette guerre s'acheva en juin 1940 par l'invasion et l'occupation de la France. Notre pays connut alors quatre années noires (1940-1944) marquées par l'éloignement des prisonniers de guerre en Allemagne (Il y eut à Kerfot une dizaine de prisonniers de guerre), par les restrictions alimentaires, par le bruit des bottes allemandes et, surtout à partir de 1943, par des faits de résistance à l'occupant.

Dans l'année 1944, le département des Côtes-du-Nord connut un remarquable sursaut de résistance à l'occupant, spécialement après le débarquement allié en Normandie, le 6 juin 1944; des maquis surgirent en différents endroits du département. En juillet/août 1944, Kerfot eut aussi son maquis mais l'histoire de ce maquis est

² Registre des décès de la commune.

encore aujourd'hui loin de faire l'unanimité parmi les Kerfotais. En parler ne va pas sans risques. Cependant il existe aujourd'hui des articles, des études et des documents qui permettent de mieux connaître cette histoire et d'en parler plus sereinement³.

Pour y voir plus clair, il faut d'abord situer l'histoire du maquis de Kerfot dans l'ensemble de l'histoire de la Résistance dans les Côtes du Nord en 1944⁴. Il faut ensuite ne pas faire abstraction du climat d'insurrection de ces mois d'été 1944. Un climat marqué par quatre années d'occupation, de restrictions alimentaires, de réquisitions, de couvre-feu, de zones interdites, de tortures, d'exécutions de résistants, un climat devenu insupportable en ces derniers mois.

Bref rappel historique sur les maquis des Côtes-du-Nord.

La Bretagne dès 1940 fut une région de résistance à l'occupation allemande. Il faut cependant attendre 1942-1943 pour que cette résistance s'organise plus méthodiquement.

"A partir de l'automne 1943 est mise sur pied, sous l'égide du "Front national" une structure paramilitaire à base de groupes d'action directe contre l'ennemi et répartie dans chacune des communes des cantons de Paimpol et de Lézardrieux. Cette organisation portera le nom de "Francs Tireurs et Partisans Français" (F.T.P.F.).

Les responsables de cette organisation étaient Charles Queillé, dit "Charlot" et Yves Le Moigne, dit "Nicolas", deux Guingampais âgés de 20 ans qui seront plus tard exécutés par les Allemands.

Le P.C. de cette organisation fut fixé à Plounez, chez Yves Le Goff, boulanger. Au total une quinzaine de membres camouflés chez l'habitant en dehors de Plounez, parmi lesquels les fermes Menguy et Gérard à Kerfot. Mais ce qui devait donner à ces groupes le signal de l'insurrection, ce fut évidemment le débarquement du 6 Juin en Normandie. Ce signal partit de l'Angleterre. En effet la veille au soir, trois commandos français de parachutistes S.A.S. (Spécial Air Service) décollèrent d'un aérodrome du sud de l'Angleterre. Ces dix huit parachutistes se regroupèrent dans la région au sud de Callac, près de la forêt de Duault. Leur mission était double: 1° mener des actions de harcèlement sur les arrières de l'ennemi. 2° provoquer une levée massive de la Résistance pour entraver le déplacement des sept divisions allemandes repérées en Bretagne⁵.

³ Pierre Nabucet, mémoire de maîtrise d'histoire, Rennes 2002, "Le canton de Paimpol durant la seconde guerre mondiale". Histoire du maquis de Kerfot, p.75 à 91.

Historique du maquis de Kerfot. La Presse d'Armor; trois articles des 11, 18 et 25 juin 1994, par Robert Cadec.

⁴ Jean Bougeard, *Histoire de la Résistance en Bretagne*, Editions Gisserot 1992.

⁵ Grâce à des parachutages organisés en juin et juillet 1944 sur différents sites par ces commandos S.A.S., plusieurs maquis purent se constituer ou se renforcer. Un numéro spécial du "Télégramme de Brest" sur la libération raconte avec force détails l'histoire de ces maquis. *Duault, la première victoire de la Résistance*. p.37 "La Bretagne libre" 1994 "Le Télégramme de Brest"

Les trois officiers français responsables de ces commandos furent surpris de constater que tout un réseau de résistance existait déjà dans le secteur de Callac, Maël-Pestivien et Peumerit-Quintin. Aussi les lieutenants Marienne, Botella et le Capitaine Devize, les trois chefs de ces commandos envoyèrent un message à Londres demandant équipement et armement pour 2000 hommes! Entre le 8 et le 11 Juin, 115 parachutistes français sous les ordres du Capitaine Le Blond sautèrent dans la région de la forêt de Duault (environs de Callac) où s'organisa le premier maquis de la région. Ils furent renforcés par les résistants du secteur. Le 12 Juin un violent combat les mit aux prises avec les troupes allemandes. Malgré leur résistance victorieuse, S.A.S. et maquisards décidèrent de se replier plus au Nord dans la région où ils constituèrent le maquis de Plésidy ou de Coat-Malouen⁶.

Pour échapper aux encerclements tentés par les troupes allemandes ces maquisards durent se déplacer à plusieurs reprises. Après la forêt de Duault, ce fut Landebaëron, puis Coat-Land-Le Merzer. Enfin dernière implantation Kerfot-Pouloupry. Selon Robert Cadec, ils étaient arrivés le 19 Juillet à Pouloupry au nombre d'une centaine. Pierre Feutren en fut le commandant⁷. Avant l'assaut sur Paimpol le 17 Août, plusieurs centaines de maquisards se seraient regroupés à Pouloupry. Un remarquable réseau de "convoyeuses" maintenait les liaisons entre ces différents groupes d'action. A Kerfot, Jeannette Giraud fut au nombre de ces "convoyeuses". En cette période insurrectionnelle de juin à août 1944, ces jeunes, dont certains n'avaient pas 17 ans et dont il faut saluer le courage, ont vécu sous la terreur allemande. Torturés, déportés, fusillés, tel était le sort qui leur était réservé s'ils tombaient aux mains de l'ennemi. Les "Kommandantur", celle de Guingamp en particulier, étaient connues pour être des lieux d'horribles tortures. Il n'est donc pas étonnant que, dans ce climat de haine et de peur, il y ait eu, au maquis de Pouloupry, des "dérapages"⁸. Des exécutions

⁶ Jean Dathanat, " Français ? Peut-être ? ". La vie du maquis de Plésidy-Coat Malouen.

Désiré Camus, " On nous appelait terroristes ". La vie quotidienne d'un maquis breton. " Le maquis de Squiffiec ". Skol-Vreizh. Louis Pirou " De l'ombre à la lumière " Le maquis de Plouisy.

⁷ Pierre Feutren était un militaire, prisonnier en Allemagne, évadé, puis de retour en Bretagne, engagé dans la résistance.. Il fut désigné comme le chef du maquis de Kerfot. Sa personnalité fut diversement appréciée. André Le Goff en garde "un souvenir mitigé". Il l'accuse en particulier d'avoir voulu éconduire le capitaine de Mauduit lorsque celui-ci se présenta au maquis de Kerfot et d'avoir voulu libérer Paimpol avec le seul maquis. Témoignage d'André Le Goff, Presse d'Armor 28-12-2005. Jeanne Pastol présente un témoignage différent : " Nous avons été reçus pour la nuit du 6 au 7 août, par Tonton Pierre, le commandant Feutren, au maquis de Kerfot où un accueil extraordinaire nous attendait. " La résistance en Goëlo avec Jeanne Pastol et les S.A.S.; Carnets du Goëlo n°19, 2003, p.19. Il fut déclaré " Mort pour la France " sur le front de Lorient.

⁸ Les documents existent aux Archives départementales de St Brieuc et aux Archives communales de Kerfot. Au registre des décès de la commune de 1945 figurent les transcriptions de sept jugements du Tribunal de première instance de St Brieuc ayant enregistré les décès de quatre hommes et trois femmes décédés entre le 31 Juillet et le 8 Août 1944. Le maire demanda à la Préfecture le permis d'exhumer. Il lui fut répondu : " Monsieur le Maire. En réponse à votre lettre du 7 Février, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il vous appartient d'autoriser l'exhumation du corps de Mademoiselle Jeanne Le Roux, décédée au maquis de Kerfot et dont la mère désire transporter les restes au cimetière de Plourivo. "

sommaires de prisonniers Allemands et de Français classés "collaborateurs" y furent commises. Si aujourd'hui elles ne peuvent se justifier, elles peuvent du moins se comprendre.



Stèle du maquis de Kerfot au Pouloupry.

Ce maquis exista sur Kerfot au Pouloupry du 19 juillet au 17 août 1944, date de la libération de Paimpol par ce maquis, avec l'appui de l'armée américaine qui avait libéré St Brieuc le 6 août et Guingamp le 7 août⁹.

Le maquis de Kerfot et la libération de Paimpol¹⁰

⁹ Cf. Numéro spécial du Télégramme de Brest sur la libération de la Bretagne - Article, témoignage d' André Le Goff - La Presse d'Armor 28-12-2005 - Article Témoignage de Georges Ollitaut - La Presse d'Armor 23août 2006. - Les Carnets du Goëlo, n°15, 1999, " La résistance du Goëlo autour du Bour-blanc ", p.17- n°19, 2003, p.15 et suivantes, témoignage de Jeanne Pastol.

¹⁰ Les relations entre les deux hommes, Feutren et de Mauduit, sur la libération de Paimpol furent apparemment délicates. Dans la libération de Paimpol, le capitaine Henri de Mauduit fut l'un des responsables les plus actifs :

Henri de Mauduit était né le 13 décembre 1897 à Provins, Seine et Marne) Orphelin de père en 1911, il s'engage en 1916. Sa conduite lui vaut d'être décoré de la Croix de guerre en août 1918. Rendu à la vie civile en 1919. Il prépare une licence en droit, élève de l'Ecole coloniale en 1927. Il épouse en 1928, à Paris Betty Laurie, une américaine. Deux années plus tard en 1930, grâce à la générosité d'un oncle de

Deux hommes eurent à jouer un rôle important dans cette libération de Paimpol: Pierre Feutren, le chef du maquis de Kerfot et le capitaine de Mauduit⁹. Une première tentative de libération de Paimpol qui eut lieu dès le 4 août uniquement par les forces du maquis de Kerfot fut un échec. De même, la tentative d'une troupe allemande venant de Plounez, pour attaquer le maquis de Kerfot le 6 août, est stoppée près du Bourblanc.

Il semble bien que les parachutistes S.A.S. qui campaient à Kerfot aient rejoint le capitaine de Mauduit au Bourblanc à partir du 10 août.

Dès le 8 août, selon Jeanne Pastol, le P.C. de la résistance avec le capitaine de Mauduit s'établit au château du Bourblanc en Plourivo. (Les Carnets du Goëlo n°19, 2003 p.20-21).

Robert Cadec nous donne un bon compte- rendu de cette libération de Paimpol:

"Le 13 août 1944 l'Etat Major départemental FFI est à Pontrieux avec le colonel Passy du B.C.R.A.(Bureau central de renseignements et d'action) et la mission interalliée parachutée dans les Côtes-du-Nord. Puis cet Etat Major se déplace à Bourblanc, en Plourivo. Les unités F.F.I. reçoivent le renfort d'une unité de chars américains. Après un appui aérien constitué de chasseurs bombardiers qui pilonnèrent les défenses de Guilben et de Plounez, l'attaque sur Paimpol est décidée pour le 16 août à 18 heures. Participent à cette opération, le maquis de Kerfot (environ 450 hommes), une compagnie F.T.P. du bataillon de Valmy de Corlay, une section F.T.P. de la compagnie Tito, un détachement de parachutistes S.A.S., le tout appuyé par les chars US."

Toutes les forces convergent sur Paimpol. Il n'y eut qu'un seul lieu de résistance, à Plounez où succombent six maquisards de la compagnie Tito et deux du maquis de Kerfot: Raoul Kerambrun et Louis Druais. Pour le reste, la progression s'effectue sans rencontrer de résistance. L'ennemi reste terré dans ses forteresses du Guilben et Plounez. Les objectifs fixés sont atteints le 16 août à 20h 45. Le lendemain, les chars américains pulvérisent les dernières défenses du camp retranché de Plounez. Puis la garnison de Guilben abandonnait la lutte et se rendait. Nous avions fait environ 500 prisonniers et récupéré quantité d'armes et de munitions¹¹."

Autre récit complémentaire, Jeanne Pastol, (Les Carnets du Goëlo n° 19, 2003; p.19-21).

Betty, ils achètent le château du Bourblanc en Plourivo dont Betty fera un lieu très apprécié de réception de 1935 à 1939. Elle y accueille pendant la guerre des aviateurs américains abattus en France. En janvier 1941, de Paimpol, Henry de Mauduit rejoint l'Angleterre où il reçoit une formation de parachutiste et le grade de capitaine. Parachuté dans la nuit du 7 au 8 juin 1944 près de Mur de Bretagne, il organise une quinzaine de parachutages sur les Côtes du Nord. Il établit ensuite son PC au château du Bourblanc en Plourivo dont il était le propriétaire. Il décède à Paris le 13 décembre 1974 et est enterré à Quimperlé. Cf. Les Carnets du Goëlo, n°15 1999. *La résistance autour de Bourblanc* p.3 à 25.

¹¹ Robert Cadec. Article 25 juin 1994 dans "La Presse d'Armor".

" Dès le 8 août selon Jeanne Pastol, le capitaine de Mauduit et le PC de la résistance s'établirent au château [du Bourblanc]. La libération de Paimpol se prépare. Une rencontre eut lieu entre le capitaine de Mauduit et le colonel Passy au presbytère de Plourivo, avec le colonel Marceau et Guy Lambert. Désaccord avec les Américains qui voulaient bombarder Paimpol. Le capitaine de Mauduit parvenait cependant à leur faire entendre raison (le 12 août). Le 16 août la décision est prise par les responsables: colonel Passy, capitaine de Mauduit, capitaine Feutren, capitaine Baron. Une patrouille de reconnaissance pénétrera en fin de journée dans la ville. Composition de cette patrouille :

- Parachutistes S.A.S., capitaine de Mauduit et ses compagnons.

- Résistants; capitaine Baron, le corps franc de Callac, Gaby Deschamps (Loudéac) et ses 28 Sénégalais libérés par la résistance en forêt de Lorges.

Nous quittons le château vers 18 heures. Nous étant scindés en deux groupes, un premier groupe conduit par le capitaine de Mauduit, comprenant ses parachutistes, Gaby et ses 28 Sénégalais et moi-même nous occupons la Gendarmerie. Le deuxième groupe, conduit par le capitaine Baron avec le corps franc de Callac occupa la Mairie. Certains résistants vinrent à ce moment nous rejoindre et c'est au champagne, à la mairie, que la libération de Paimpol fut joyeusement fêtée, (le 16 août au soir). "

La ville de Paimpol fut la dernière ville libérée des Côtes du Nord .

Chapitre 5

KERFOT, VIE SOCIALE ET ECONOMIQUE

DE 1860 A NOS JOURS.

Peu après sa création, en 1861, la commune de Kerfot avait une population de 732 habitants¹. C'était nettement la plus petite commune du canton de Paimpol. Elle comptait 190 maisons habitées dont 174 étaient couvertes en chaume; 16 maisons seulement avaient une toiture en ardoise; 165 maisons n'avaient qu'un rez-de-chaussée; 25 seulement avaient un étage; 76 maisons logeaient plus de 5 personnes. La totalité de la population, 325 hommes, 407 femmes se disaient catholiques. Il n'y avait pas un seul étranger sur la commune².

Les professions.

Kerfot, bien que très proche de la mer, était une commune essentiellement rurale. En cette même année 1861 on y dénombrait dans l'agriculture:

	hommes	femmes
propriétaires	70	10
fermiers	80	5
journaliers	20	5
Total	170	20

Soit un total de 190 personnes travaillant dans le secteur agricole.

En deuxième position, se trouvait un groupe de 60 personnes vivant du travail du lin, dont 4 tisserands, 24 ouvriers et 32 femmes appelées "filandières". A une enquête ministérielle de 1810, la Préfecture de St Brieuc faisait cette réponse:

"la culture et le commerce du lin et du chanvre dans l'arrondissement de St Brieuc est de la plus grande importance, principalement dans les cantons de Plouha, Paimpol, Chatelaudren et Lanvollon²".

En 1852, on relevait dans le canton de Paimpol 720 hectares en culture de lin. Dans ceux de Pontrieux 800 ha et Perros-Guirec, 1180 ha. C'était à cette époque, les trois cantons en tête de la production du lin dans le département des Côtes du Nord. En 1939, on relevait encore à Kerfot, 15 ha consacrés à cette culture.

Le travail du lin était un travail très accaparant. On le semait peu avant Pâques, après avoir finement labouré le champ et il fallait compter trois mois avant de voir le lin arriver à maturité. Vers la mi-juillet, on commençait la récolte en déracinant la plante, car toute la tige était utilisable³.

Après la récolte venait l'opération du rouissage. Il s'agissait de séparer la gomme des fibres. Deux méthodes étaient utilisées:

1°: on laissait le lin par touffes sur le champ, les retournant tous les deux ou trois jours pendant un mois.

2°: autre méthode, plus fréquente car plus rapide, on plongeait le lin dans une sorte de lavoir, appelé "routoir". Dans cette eau croupissante ou presque, on le laissait plusieurs jours pour le faire sécher ensuite et séparer la fibre de lin proprement dite du bois qui l'entourait⁴.

Après le rouissage venait l'égrenage qui consistait à débarrasser le lin de sa graine. Fin septembre le lin était prêt pour la vente aux teilleurs. L'opération qui consistait à séparer la fibre de lin (filasse) de son environnement de bois était importante et délicate. Elle se faisait, surtout après 1840, dans un moulin (teillage mécanique) ou encore à domicile par des teilleurs itinérants. C'est alors seulement que le cultivateur recevait le fruit de son travail, sous forme de filasses prêtes à être utilisées. Le lin sortait de chez le teilleur en filasses que les filandières mettaient en bobines, destinées aux tisserands⁵.

Jusqu'en 1880, on trouve des filandières à Kerfot: 22 sont recensées en 1881. En 1875, sur les 29 jeunes mères recensées, il y avait 9 filandières. En 1871, il existait encore à Kerfot trois tisserands. On peut dire que dans le Goëlo, et donc à Kerfot, le travail du lin disparaît sans doute au début du XX^{ème} siècle. Mais la culture du lin se maintint jusqu'à la seconde guerre mondiale.

Cette culture demandait beaucoup d'interventions manuelles. De plus elle épuisait le sol et on ne pouvait la pratiquer sur une même parcelle que tous les 6 ou 7 ans.

Les marins constituaient le troisième groupe professionnel. Sur la liste électorale de 1860 figuraient 33 marins, sans précision, mais étant donné la proximité de Paimpol,

³ Jean Yves Andrieux et Daniel Giraudon *"Teilleurs de lin du Trégor"*, 1850-1950 Edition SKOL VREIZH Morlaix. Cf. également le numéro 15 de "Kerfot Breman" de l'année 2003 avec plusieurs articles sur le travail du lin dans le Trégor.

⁴ La découverte d'un routoir, faite à Lan-Hamon en 2003, par un groupe de jeunes Kerfotais est la preuve de l'importance du travail du lin sur la commune jusqu'au début du XX^e siècle

En 1909, le Préfet des Côtes du Nord fit publier un arrêté (1^{er} juillet 1909) dans lequel il dénonçait la dangerosité des routoirs:

"Le rouissage est l'opération qui a pour but de faciliter la séparation des fibres de lin. La plupart de cultivateurs rouissent dans l'eau courante c'est à dire dans les ruisseaux et rivières. Cette façon de procéder présente de grands dangers pour la santé et la salubrité publiques. Par le rouissage en effet, l'eau se colore et en même temps, elle se putréfie et elle dégage des gaz infects et insalubres. L'usage de cette eau devient dangereux"

⁵ Pour plus de détails sur la récolte, le rouissage et l'égrenage et le teillage du lin voir le livre de Jean Yves ANDRIEUX, *"Teilleurs de lin du Trégor"*.

¹ Recensement de 1861, ADCA 6914; Bréhat, la commune précédente, avait 1348 habitants.

² ADCA, 7 M 119

on peut penser que la plupart d'entre eux étaient des pêcheurs à la morue. La liste électorale de mars 1914 comportait 76 marins, celle de 1939 n'en comportait plus que 42⁶.

Le quatrième groupe professionnel, était formé par les artisans et les professions diverses. En 1860, il y avait à Kerfot 3 forgerons, 2 maçons, 2 aubergistes, un cantonnier, un charron, un boulanger, un tonnelier, 2 tailleurs d'habits, 2 menuisiers, un instituteur et un prêtre, auxquels il faut ajouter les tisserands déjà évoqués. Le dernier tisserand à Kerfot a dû disparaître vers 1880. Il se nommait Yves Allainmat. Jusqu'en 1880-1890, deux meuniers ont travaillé dans la commune.

Le premier moulin se trouvait à Correc. Le dernier meunier se nommait Traouront Pierre⁷. Deux autres moulins existaient également dans le village de Poustoulic, dans un lieu nommé Traodurand. Le premier de ces deux moulins se trouvait sur le ruisseau de Saint Sanson, lequel se jetait un peu plus au nord dans le ruisseau de Correc. Le deuxième moulin, un moulin à vent était situé sur le plateau à une centaine de mètres de distance. Le meunier utilisait donc ce moulin quand le vent le permettait et le moulin à eau sur le ruisseau de Saint Sanson, quand l'absence de vent l'obligeait à descendre dans la vallée⁸. Le dernier meunier en fut jusqu'à 1880, François-Marie Feutren.

Le tailleur d'habits depuis 1878, se nommait Le Bolloch Jean-Louis auquel son fils Joseph succéda à la fin du siècle.

Un forgeron fut recherché par le conseil municipal en 1928. Il se nommait Yves Connan. La commune lui vendit un petit terrain sur la place du bourg pour lui permettre de construire sa maison et son atelier. Ces deux métiers disparurent après la seconde guerre mondiale.

En ce XIX^{ème} siècle, on peut dire qu'à Kerfot comme dans les Côtes du Nord, il y avait des familles qui vivaient dans la misère. Le travail du lin apportait durant l'hiver une maigre ressource. Suite à une loi votée par la Chambre des députés en 1879, le conseil municipal de Kerfot fit voter une demande de subvention à la Préfecture pour une trentaine de familles :

" Le maire invite le conseil municipal à faire connaître quelle est la somme nécessaire pour venir en aide aux malheureux de la commune dont la position est digne d'intérêt. Le conseil considérant que trente familles environ sont plongées dans la plus profonde misère demande à ce qu'une somme de 200 francs soit répartie entre les familles les plus nécessiteuses de la commune de Kerfot ." (session extraordinaire du 18 décembre 1879). Cette somme de 200,00 francs ne représentait

⁶ ADCA 3 M 45.

⁷ L'aménagement de ce moulin remontait à l'époque des moines de Beauport. Aujourd'hui, il ne reste de celui-ci que la maison du meunier et la trace de l'étang à droite de la route de Plouézec.

⁸ De ce moulin du plateau, il ne reste qu'un tas de ruines. Du moulin à eau, sur le ruisseau de Saint Sanson, on distingue seulement l'emplacement de la retenue d'eau qui alimentait le moulin.

qu'une moyenne de moins de 7 francs par famille, soit à peine un mois du montant nécessaire pour survivre !

Aujourd'hui l'aménagement vers les années 1960-1970, d'une déviation entre Kerfot et Paimpol a modifié les données économiques. De nombreux artisans se sont installés d'une part sur la zone artisanale du Savazou et en bordure de cette déviation. Le bâtiment et l'aménagement intérieur fournissent du travail à plusieurs entreprises (menuiserie, ébénisterie, peinture, électricité, maçonnerie, couverture, entretien des espaces verts). Le maréchal ferrant a été remplacé par un garagiste. Ces artisans donnent une image dynamique de la vie économique actuelle de Kerfot.

Entre 1939 et aujourd'hui le secteur agricole a également beaucoup évolué. La liste électorale de 1934 relevait 44 cultivateurs. Le recensement agricole de l'année 2000 donnait un total de 13 chefs d'exploitation agricole. Aujourd'hui, en 2006, leur nombre se limite à 9 exploitants dont trois G.A.E.C. : celui de Kerucun (Le Goff Pierre et Le Goff Gérard); G.A.E.C. du Corvéou, (Le Meur Yves et Le Meur Jean Claude) et le G.A.E.C. Le Masson Dominique et Yannick au Poustoulic. Le même recensement comptait encore une population familiale agricole de 60 personnes.

Quelques statistiques sur l'évolution entre 1939 et 2000:

- les superficies cultivées de 1939 étaient les suivantes: blé 115ha; avoine 55ha, orge 50ha, pommes de terre 50ha, betteraves fourragères 43ha, prés naturels 50ha.
- le recensement de l'an 2000 donne les chiffres: céréales 163ha; dont 89 en blé tendre, 51 en orge, maïs, grain et fourrage 35ha.
- légumes frais 100ha, chiffre dans lequel figurent sans doute les pommes de terre. Prés 150ha.

- cheptel en 1939:

chevaux de plus de trois ans	72
de moins de trois ans	17
taureaux	5
vaches	181
génisses	180
porcs, truies: 15 de plus de 6 mois, 120 de moins de 6 mois.	

Recensement de l'an 2000 :

Total bovins: 406, dont 208 vaches; vaches laitières 144.

Tracteurs: 40.

L'évolution la plus importante est évidemment la quasi disparition des chevaux et l'apparition de nombreux tracteurs après la seconde guerre mondiale.

Autre évolution: la disparition de la culture du lin et l'apparition de la culture du maïs.

On peut noter encore jusqu'en 1950 les journées de battage du blé dans les fermes. Jusqu'en 1939 il y avait à Kerfot 3 batteuses avec moteur à essence ou huile lourde; une remarquable coopération existait entre toutes les fermes pour réaliser les battages. A noter également l'importance de la culture de la pomme de terre primeur depuis la fin du XIX^{ème} siècle: 50ha sont cultivés en 1939. La vente directe sur Paimpol, à partir du 19 mai, subissait les variations quotidiennes de prix !

Jusqu'en 1939, les cafés étaient très nombreux à Kerfot. Entre "la Petite Tournée" et le "Savazou" on comptait une dizaine de cafés. Un café à la Petite Tournée, un autre aux Rues, cinq cafés au bourg, deux à Saint Yves, un au Savazou à la limite de la commune. Aujourd'hui, il n'en reste que deux au bourg. Les cafés étaient des lieux de rencontre pour les hommes, spécialement le dimanche après la messe. Aujourd'hui il ne reste qu'une épicerie de proximité au bourg. La commune avait aussi ses deux foires annuelles; celle du 10 mai et celle du mois d'août; elles disparurent pendant la seconde guerre mondiale.

Quels étaient les loisirs sur la commune avant 1950?

Il y avait les soirées dans les familles autour du jeu de dominos ou autour d'un jeu de cartes, spécialement la belote. Le dimanche après midi quelques hommes se réunis-



saient au bourg, au café Hervé, pour jouer aux boules. Après les parties, les perdants payaient la tournée des bolées de cidre dans le café. Parfois un artisan itinérant venait installer sa tente sur la place et projeter un film muet. On peut ajouter la fête du 14 juillet avec ses courses à vélo qui étaient récompensées par le conseil municipal.

Vers 1920, le Recteur organisa avec quelques jeunes une clique tambours et clairons, mais elle disparut après son départ de la paroisse.

Après 1945, le recteur, l'abbé Nicol, fit construire au presbytère une salle de spectacle pouvant contenir plus d'une centaine de personnes.

Comme on le voit, les loisirs sur la commune étaient peu développés. Après 1950, la télévision viendra apporter une intéressante ouverture comme dans toutes les communes rurales en France.

En 1930, le Conseil municipal vota l'électrification de la commune. En 1932, il fut décidé d'obtenir un emprunt de 65 000 francs pour lancer cette opération. Elle fut assumée par une société privée "l'Energie Industrielle". Ce fut un apport en confort inestimable. un seul exemple: dans les fermes la fermière n'avait plus à baratter son lait pour le transformer en beurre. Progressivement apparut, surtout après 1965, l'équipement électroménager. Après 1960, la machine à laver le linge rendait inutile le lavoir municipal au bas du bourg. Il put donc être supprimé et dans cette vallée le conseil municipal créa une belle zone de verdure.

En 1924, la mise en place d'une cabine téléphonique, au bourg dans l'atelier du tailleur Joseph Le Bolloch, créait avec l'extérieur un moyen de communication révolutionnaire. Le télégramme fut de plus en plus utilisé. Après 1945, fut créé un minicentral de 5 ou 6 postes. La mairie en fut le premier abonné. Aujourd'hui, Kerfot compte plus de 200 postes téléphoniques fixes auxquels sont venus s'ajouter un nombre impossible à déterminer de portables. Le développement d'Internet va encore multiplier les moyens modernes de communications.

Recensement de mars 1999⁹

Kerfot compte à cette date 590 habitants (278 hommes et 312 femmes) soit une densité de 103 habitants au Km². En vingt quatre ans, depuis 1975, la commune a gagné 124 habitants. On remarque une très forte augmentation de la population entre 1975 (466 habitants) et 1982 (612 habitants).

Les jeunes et les seniors.

Les jeunes sont nombreux dans la commune: 163 jeunes de moins de 20 ans, représentent 27,6 % de la population alors que cette proportion est de 23 % seulement dans le département. A l'opposé, les 39 personnes qui ont 75 ans et plus, ne représentent que 6,6 % de la population , quand la proportion est de 10,1 % dans le département.

Le logement.

⁹ Publication de INSEE 1999. La revue "KERFOD BREMAN", dont le numéro 18 va paraître cette année, contient des informations très intéressantes sur l'histoire de Kerfot aujourd'hui. Voir le journal " Presse d'Armor" 20 septembre 2006. Kerfot joue la carte de l'accueil, article p.3 "Kerfot joue la proximité avec Paimpol".

- 266 logements existent: 222 résidences principales et 25 résidences secondaires ou occasionnelles. Le parc de logements est plutôt récent. 216 ont été construits après 1945, soit une proportion de 81,2 % (68,4% dans l'arrondissement). La quasi totalité des résidences principales est constituée de maisons individuelles (93,7%). La grande majorité des habitants de la commune est propriétaire de son logement (81,5% des ménages).

- confort des logements: la plupart des résidences principales ont au moins une baignoire ou une douche et possède le chauffage central ou électrique¹⁰.

L'automobile.

L'équipement en automobiles des habitants de la commune est relativement élevé : 28 ménages seulement n'en n'ont pas. La proportion des ménages ayant au moins une automobile est de 87,4 % (dans le département 83,2 %)

- population active: parmi les 590 habitants de la commune 263 personnes sont actives; 147 hommes, 116 femmes. Au moment du recensement, 28 de ces actifs cherchaient un emploi et 234 travaillaient. Une petite minorité des ces actifs exercent dans la commune. 178 personnes vont travailler à l'extérieur.

Ces résultats statistiques donnent une image très positive de la commune. Le nombre de chômeurs 28 (10,6 %) reste cependant assez élevé mais du même ordre que dans le département 10,7 %.

A noter enfin, l'animation réalisée par plusieurs associations, spécialement l'association ULM, club la Paimpolaise qui, dans le quartier de Kerpuns, a aménagé un espace pour le décollage et l'atterrissage d'appareils Ultra Légers Motorisés. Cette piste mesure aujourd'hui 360 mètres. Autre association, "la Source", lieu d'animation régionale installée dans l'ancienne école des filles qui dépend du CASCi de Plouézec (centre d' action sociale intercommunal) fréquenté par près d'une centaine de personnes en lien avec les acteurs sociaux du canton. Retenons encore une troisième association "Défense et protection de la vallée du Correc". Elle réclame l'enfouissement de la ligne électrique Paimpol-Plourhan qui doit traverser les bois de Correc.

Enfin l'association jumelage Kerfot-CERS (Hérault) manifeste le désir d'ouverture de la commune vers d'autres régions de France¹¹.

Yves Le Carrères - 2007

¹⁰ La construction immobilière est certainement le meilleur signe de la vitalité économique de la commune. Le maire, Jean-Claude Vitel, qui fête en 2007 ses trente années au service de la commune, et le Conseil municipal ouvrent cette année 2007 un troisième chantier de lotissements (maisons individuelles). Après celui de Hent Kervihan et Kerbignous (1979-1982) un lotissement de 28 maisons est aménagé à Saint Yves.

¹¹ Voir "Kerfot-Breman" n° 15 (p.15-16 et 17). Pour les autres associations, voir l'article de la Presse d'Armor du 20 septembre 2006 p.5. Des erreurs ou des inexactitudes peuvent exister dans ce dernier chapitre ; pour les corriger dans une éventuelle réédition, il est possible de les signaler à M. Voif, Directeur de la revue les Carnets du Goëlo.



Mairie de Kerfot

1 place de la Mairie – 22500 Kerfot
Tél: 02 96 20 87 01

*Monographie publiée par la Société d'Etudes Historiques
et Archéologiques du Goëlo (S.E.H.A.G.)
ISSN 0997-9786*

*Siège: Villa Labenne, 16 rue Bécot – 22500 Paimpol
Tél: 02 96 20 71 84
Site: micarmor.com*

© 2005 Société d'Etudes Historiques et Archéologiques du Goëlo